



200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°1872 VENDREDI 22 NOVEMBRE 2013

DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

Les PME confrontées au manque de financement

Inscrites parmi les secteurs capables de contribuer à la diversification économique, les PME restent confrontées, d'après la ministre de tutelle, Adélaïde Mougany, à plusieurs défis qui ne favorisent guère leur développement malgré les opportunités d'investissement qu'offre le pays.

Dans la perspective de stimuler ce secteur au profit de la lutte contre le chômage et la pauvreté, le gouvernement entend fédérer toutes les actions et mobiliser les énergies capables de favoriser le développement de ce secteur.



« L'image c'est que nous sommes en présence d'une dizaine de grandes entreprises internationales et d'une multitude de micros, principalement de très petites entreprises et au centre le chaînon manquant, à savoir les PME pour lesquelles il va falloir que nous travaillions pour relever un certain nombre de défis pour impulser l'esprit d'entreprise », a déclaré la ministre Adélaïde Mougany.

Page 3

ÉCONOMIE

Le Fmi recommande au Congo la prudence dans les emprunts

Page 5

ÉDITORIAL

Coup pour coup

Page 2

Jeux Africains de Brazzaville

La mission de l'Union africaine évalue les préparatifs



En marge des travaux de la première réunion conjointe d'évaluation ouverte le 20 novembre, les techniciens africains ont effectué hier la ronde des chantiers d'installations sportives devant abriter

les 11e Jeux africains de juillet 2015 à Brazzaville. L'un des points forts de cette visite en compagnie du ministre des Sports, Léon Alfred Opimba, a été Kintélé, la banlieue nord de la capitale

où se construisent, entre autres, un stade d'une capacité de 60 000 places, un palais des sports de 10 000 places et un complexe nautique de 2000 places. Satisfaits du niveau d'avancement des

travaux, les délégués dont le rapport de visite est attendu dans les prochaines semaines ont souhaité que les délais soient tenus.

Page 24

Gouvernance

L'Église catholique appelle à sanctionner les entrepreneurs véreux



Dans un rapport sur le suivi budgétaire des investissements publics dans les domaines prioritaires, la Commission épiscopale Justice et Paix déplore la non-exécution de plusieurs projets de construction et de réhabilitation de structures scolaires à travers le pays, alors que les

fonds y afférents ont été décaissés par le trésor public. Le document abonde s'appuie sur de nombreux cas pris en exemple. Sur 57 projets d'investissement contrôlés dans dix départements au titre du budget 2010, seulement quatre ont été achevés complètement.

Dans ses conclusions, la commission affiliée à l'Église catholique invite les pouvoirs publics à punir les actes de corruption et les auteurs des détournements de l'argent destiné à un secteur aussi sensibles que l'éducation.

Page 7

AFFAIRES FONCIÈRES

Le massif de Hinda, plus qu'une énigme

L'imbrroglio autour du domaine foncier de plus d'un million d'hectares, situé à la lisière de Pointe-Noire, a ravi la vedette de la séance des questions orales au gouvernement, organisée le 20 novembre par l'Assemblée nationale.

Interpellé sur la question, le ministre des Affaires foncières, Pierre Mabilia, a reconnu qu'une manipulation est entretenue sur le sujet par des hauts représentants de l'État qui ont acquis des parcelles de terrain dans cet espace revendiqué par l'État et la société Eucalyptus et fibres du Congo d'une part et par les propriétaires terriens et autres particuliers d'autre part.

Page 2

ÉDITORIAL

Coup pour coup

Le Congo étant redevenu incontournable sur le plan diplomatique, en Afrique centrale et bien au-delà, il était inévitable que les agressions politiques et médiatiques menées contre lui se multiplient. Cela pour la simple et bonne raison que cette renaissance gêne considérablement certains acteurs de la scène internationale qui misaient jusqu'à présent sur la décomposition du Bassin du Congo pour accroître leur influence et y développer leurs affaires.

Dans un pareil contexte, la question qui se pose à nous aujourd'hui est la suivante : faut-il traiter par le mépris les coups bas qui nous sont portés de diverses façons, en France tout particulièrement, ou bien faut-il y répondre coup pour coup et prouver ainsi à nos adversaires qu'ils feraient bien de cesser leurs attaques avant que celles-ci se retournent contre eux ?

Même si cela ne se voit pas, ces questions figurent au cœur d'un débat qui se développe au sein de la classe dirigeante congolaise, les uns considérant que contre-attaquer de façon systématique ne peut que prolonger l'épreuve, les autres estimant, bien au contraire, que se taire ou feindre de se taire ne peut qu'encourager les agresseurs. Deux positions radicalement inverses dont aucune jusqu'à présent ne s'est imposée, mais qui laissent planer le doute sur la volonté du Congo de se défendre avec les moyens juridiques, politiques, diplomatiques, médiatiques et autres qui sont aujourd'hui à sa disposition.

Au risque de passer pour des « va-t-en-guerre », nous nous rangeons résolument dans le deuxième camp. Pour les trois raisons que voici : (1) le Congo a su sortir seul du gouffre dans lequel l'avait plongé l'inconscience de sa classe politique ; (2) aussitôt guéri, il a courageusement entrepris d'aider ses plus proches voisins à guérir leurs blessures internes ; (3) il est ainsi redevenu en quelques années un acteur incontournable de la scène africaine aux yeux de la communauté internationale. Ne pas faire taire nos ennemis alors que nous avons réussi ces trois exploits serait à nos yeux commettre une erreur historique grave.

Ajoutons, pour faire bonne mesure, que notre pays a désormais à sa disposition toutes les armes directes et indirectes qui lui permettraient de gagner la bataille s'il décide de l'engager. Le fera-t-il ?

Les Dépêches de Brazzaville

ASSEMBLÉE NATIONALE

Pierre Mabiala : « Le massif de Hinda a déjà été occupé par l'État »

Le ministre des Affaires foncières et du domaine public l'a redit lors de la séance des questions orales au gouvernement avec débats tenue le 20 novembre à Brazzaville. Pierre Mabiala a réaffirmé que le massif de Hinda, situé dans le département du Kouilou, avait déjà été occupé par l'État.



Une vue des députés

Le débat a été lancé par le député Mabio Mavoungou Zinga qui s'interrogeait sur l'occupation anarchique de ce massif. Selon lui, les pouvoirs publics seraient complices de cette occupation.

« Faux ! », a réagi le ministre des Affaires foncières et du Domaine public qui a plutôt évoqué la complicité de certains fonctionnaires véreux. Pierre Mabiala a expliqué qu'avant la conférence nationale, le massif de Hinda était occupé par l'État congolais qui y avait fait planter un champ d'eucalyptus, qui existe d'ailleurs toujours. L'État, a précisé le ministre, a sélectionné les différents investisseurs intéressés qui s'y sont succédé. Après la conférence nationale, il n'y a pas eu d'acte rétrogradant ces terres aux propriétaires privés.

Révélation du ministre : en 2007, deux familles ont bénéficié de deux titres fonciers, dont le premier indiquait une superficie de 1

240 000 ha, et le deuxième plus de 500 000 ha !). Après la réforme foncière de 2004, un décret a été pris en 2009. Celui-ci faisait acte de consolidation de ce massif en tant que propriété foncière de l'État. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment ces deux familles se sont retrouvées propriétaires de ce massif avec un titre foncier. Pour le ministre, il y a eu tricherie et fraude dans l'établissement des titres.

Les différentes autorités mises à l'index
« L'État congolais ne peut pas autoriser la perpétuation de tels faits », a ajouté le ministre, car une série de mesures a été prise par le gouvernement. Selon le ministre, les populations de Pointe-Noire étaient manipulées par certaines autorités qui ont des parcelles sur le site. Pierre Mabiala a assuré son auditoire que personne ne sera épargnée par l'opération de déguerpissement

que va lancer le gouvernement en vue de la récupération de ce domaine. « Une opération délicate », a fait savoir le ministre.

Pierre Mabiala a rappelé qu'une commission a été mise en place par le gouvernement. Celle-ci est constituée des ministres de l'Intérieur, de l'Économie forestière, de la Défense nationale et des Affaires foncières. Pour l'heure, la commission est en train d'étudier les modalités d'application des décisions du gouvernement. Il s'agit, entre autres, de constituer la liste de toutes les autorités propriétaires des domaines sur ce site. L'intention est claire pour le gouvernement : démarrer l'opération à ce niveau.

Pour des besoins de statistiques, neuf ministres sur les quatorze attendus ont assisté à cette séance qui, en dehors de ce sujet, en a abordé d'autres : la santé, la communication, etc.

Jean-Jacques Koumba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodiolo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nounougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koumba, Josiane Mambou Loukoulou

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Romonique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Coordonnateur : Jules Tambwe Itagali

Politique : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa
Société : Lucien Dianzenza
Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole
Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpara

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris
Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Adhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbélé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispian Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Nsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriecongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242) 05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)
38 rue Vaneau 75007 Paris
Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

L'INTERVIEW DE LA RÉDACTION

Adélaïde Mougany : « Le gouvernement doit relever le défi de la disponibilité des services non financiers qui accompagnent les PME »

Créatrices d'emplois, les PME-PMI, un secteur capable de contribuer à la diversification de l'économie congolaise, sont encore loin de jouer pleinement leur rôle, en dépit des diverses opportunités qu'offre le pays. À la faveur de la tenue, à Brazzaville, de la première édition du Challenge entrepreneurial, la ministre en charge du secteur, Adélaïde Mougany, évoque dans cette interview exclusive, les perspectives et les défis à relever pour l'émergence de ce secteur.

Les Dépêches de Brazzaville : La capitale congolaise abrite, du 21 au 23 novembre, la première édition du Challenge entrepreneurial du Bassin du Congo, consacrée aux PME-PMI. Ministre en charge de ce secteur, comment appréciez-vous cette initiative du RICE ?

Adélaïde Mougany (A.M.) : Dès notre première rencontre, j'avais exprimé mon adhésion à cette initiative du RICE en raison du fait que l'association œuvre en droite ligne de l'action du ministère en faveur de la promotion de l'esprit entrepreneurial et de la culture managériale. Je crois qu'elle contribue à l'une des missions cardinales du président de la République en vue de fédérer toutes les actions, initiatives et de mobiliser toutes les énergies possibles pour créer et développer les PME au Congo. Il s'agit de faire en sorte que nous disposions d'un tissu de PME qui soit pérenne, avec comme résultat attendu, la lutte contre le chômage et la pauvreté, en faisant en sorte que ce tissu serve de diversification de l'économie et représente le seuil de l'industrialisation congolaise.

LDB : Quelle est la situation globale des PME-PMI et quelles sont les perspectives et les défis à relever pour promouvoir ce secteur ?

A.M. : Je crois que c'est à partir d'un état des lieux, d'un recensement que nous devons réaliser, qu'on pourra se faire une idée des PME dans notre pays. Seulement, nous sommes en présence d'une dizaine de grandes entreprises internationales et d'une multitude de micros, principalement des TPE (très petites entreprises) ; et au centre, le chaînon manquant, à savoir les PME pour lesquelles il va falloir travailler pour relever un certain nombre de défis tels que celui qui sert à impulser l'esprit d'entreprise au regard des opportunités non utilisées.

Le deuxième défi à relever concerne la formation professionnelle, technologique et même managériale, parce qu'il faut arriver à gérer les entreprises de telle

sorte que celles-ci prennent en ligne de compte les exigences d'une économie tournée vers l'extérieur. Pour réussir, il nous faut être compétitifs. C'est dire qu'il y a un combat qui demande certaines dispositions à prendre. Le troisième défi se rapporte à la création des conditions d'amélioration de la rentabilité ; et aujourd'hui les efforts du gouvernement dans le cadre des différents investissements qui sont réalisés, entraînent une amélioration de la situation grâce aux infrastructures construites.

Au-delà de tout, il faudrait que le gouvernement relève le défi de la disponibilité des services non financiers, l'accompagnement des PME, les appuis multiples pour la réalisation d'études de marchés, l'assistance dans tous les do-

valablement accompagner les PME au niveau du Congo.

LDB : À travers l'organisation du Challenge Entrepreneurial, la diaspora congolaise veut jeter les bases de l'émergence des PME-PMI. Comment le gouvernement entend-il l'accompagner pour attirer les investisseurs ?

A.M. : Nous nous sommes intéressés à la diaspora depuis 2008 et pensons qu'elle pouvait contribuer au développement socio-économique du pays. Car, elle est consciente de l'action qu'elle peut mener en termes de promotion de l'économie nationale, mais tout dépend du dispositif que le gouvernement doit mettre en place.

Pour ma part, il est question que nous regardions avant tout le por-

la mise en place d'une politique d'incitation d'accompagnement et en créant des conditions permettant d'aller vers l'initiative privée.

Dans cette diversification, il nous faut des grandes entreprises donneuses d'ordres pour donner naissance à toutes ces PME receveuses et exécutives des ordres. À tel point qu'il peut y avoir déferlement d'initiatives allant dans tous les secteurs d'activités.

LDB : Y a-t-il des mécanismes envisagés par votre département pour favoriser des joint-ventures de PME-PMI avec les grandes entreprises ?

A.M. : De façon globale, nous avons l'association Pointe-Noire industrielle qui déjà permet des joint-ventures entre les PME-PMI avec les grandes entreprises. De

affaires a, une fois de plus, donné la preuve que les contraintes administratives sont bien loin de favoriser le développement de l'investissement privé au Congo malgré les opportunités qu'offrent les différents secteurs. Votre commentaire à ce sujet ?

A.M. : Je crois que cette classification intervient à partir des éléments mis à la disposition de la Banque mondiale. Ces éléments ne sont pas arrivés à temps pour influencer cette position au regard du fait que le délai fixé pour la création d'une entreprise est aujourd'hui de 48 heures contre 165 jours auparavant.

Ce qui est vrai c'est que certaines choses qui auraient pu se faire avant la date buttoir, se sont faites de façon tardive. Cependant, il est à retenir que nous avons fait énormément de progrès sur le plan de la fiscalité et cela va se ressentir. Au-delà de tout cela, il n'y a pas meilleur critère que la garantie de la paix qui permet, au niveau de l'Ohada, de garantir la sécurité juridique et judiciaire à ceux qui viennent investir.

Qu'à cela ne tienne, nous travaillerons pour mettre en œuvre un certain nombre de réformes que nous avons accepté dans l'intérêt de notre économie, le bien de nos populations, afin de vaincre le chômage et la pauvreté de sorte que cette croissance contribue à une plus grande création d'emplois. Je suis persuadée que pour ce qui concerne le classement du Doing Business, la position du Congo va changer en 2014.

LDB : Quelle est la place du genre dans l'entrepreneuriat au Congo ?

A.M. : La place de la femme est cruciale si l'on considère l'économie domestique où il ne saurait y avoir de concurrence avec les hommes. L'entrepreneuriat féminin dans l'économie structurée est drastiquement réduit à la proportion « Kongo », mais j'ai confiance que les femmes se rendront compte de la nécessité de franchir le pas pour aller de l'avant.

En ce qui me concerne, je pense qu'il nous faut mener le combat, même au plan politique, pour lever les obstacles et écarter toutes ces discriminations qui concernent la femme. Il faut libérer tout le potentiel qui est en elle pour qu'elle puisse retrouver l'assurance qui lui permet d'évoluer dans ce domaine comme le font les hommes actuellement, et cela au profit des entreprises, de nos communautés. Car la femme a en elle des capacités extraordinaires.

Propos suscités par Guy-Gervais Kitina et Nancy France Lou-toumba



Séance de travail entre le ministre des PME et la représentation de la Banque mondiale au Congo. photo DR.

maines, en apportant une réponse à la question du financement qui se pose avec acuité.

LDB : À quel niveau se trouve aujourd'hui le Fonds d'impulsion de garantie et d'accompagnement ?

A.M. : Il est toujours à l'ordre du jour en dépit du fait qu'il y a un retard dans sa mise en œuvre au niveau du gouvernement. Il est d'ailleurs en bonne place dans le plan de développement 2012-2016. C'est un projet qui doit se réaliser mais il faut compter sur les autres mécanismes, notamment le fonds à coût partagé de la Banque mondiale, les chèques services qui relèvent de l'Union européenne et la mise en place prochaine du fonds de garantie. En dehors de cela, il y a les fonds d'investissement dont on ne parle assez, bien qu'ils ne concernent pas les PME. C'est dire que sur le plan financier, les mécanismes qui se mettent en place peuvent

tefeuille d'investissements dont le Congo a besoin pour atteindre ses objectifs de croissance et de développement. Ce portefeuille intègre plusieurs secteurs, notamment ceux des nouvelles technologies de l'information, des assurances, des mines, de la santé et même de l'éducation.

LDB : Le Congo s'active à diversifier son économie fortement dépendante du pétrole. Comment les PME-PMI peuvent-elles contribuer au développement économique quand on sait que le financement de ce secteur reste encore un réel problème ?

A.M. : Je crois que c'est à travers les PME que nous réaliserons la diversification de l'économie. Dans la plupart des pays, les PME constituent la part la plus importante avec des pourcentages allant au-delà de 80%. Chez nous par exemple, nous avons retenu autour de 90% en travaillant dans le cadre des groupes retenus pour

façon spécifique, nous travaillons aujourd'hui avec l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel, sur le projet de mise en place d'une bourse de sous-traitance de partenariat d'entreprise, aux fins d'apporter une réponse à cette préoccupation.

Dans le même cadre, nous envisageons le contenu local qui nous permettra de nous rapprocher des investisseurs sensés manifester des besoins par rapport à leur évolution, ou organiser les structures publiques qui pourraient créer une synergie pour accompagner ce développement qui s'annonce au niveau national. Pour ceci, il faut que nous nous mobilisions tous à différents niveaux pour rendre les choses claires et arriver à atteindre l'objectif du Congo pays émergent à l'horizon 2025.

LDB : Le dernier rapport de la Banque mondiale sur le climat des

Propos recueillis par Guy-Gervais Kitina



Aéroports du Congo

AVIS D'APPEL D'OFFRE

MARCHÉ DE PRESTATION DE NETTOYAGE DES AEROGARES DE BRAZZAVILLE – POINTE NOIRE – OLLOMBO

1.OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la réalisation des prestations de nettoyage des locaux et des vitres des aéroports Maya-Maya de Brazzaville, Agostinho NETO de Pointe-Noire et Denis Sassou N'Guesso d'Ollombo.

2.FORME DE LA CONSULTATION

La présente consultation est ouverte à toute entreprise rassemblant les compétences et moyens nécessaires à la réalisation du marché. AERCO Aéroports du Congo, n'étant pas soumis à la réglementation applicable aux prestations engagées par l'Etat ou les personnes publiques, la présente consultation n'est pas régie par le Code de Marchés Publics.

3.DECOMPOSITION DU MARCHÉ

Le marché est décomposé en cinq lots :

Lot N°1 : BZV-MEZZ comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres de la zone mezzanine de l'aéroport BZV.

Lot N°2 : BZV-RDC comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres du rez-de-chaussée et du sous-sol de l'aéroport de BZV.

Lot N°3 : BZV-ETG comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres de l'étage de l'aéroport de BZV.

Lot N°4 : PNR comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres de l'aéroport de PNR.

Lot N°5 : OLL comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres de l'aéroport d'Ollombo.

4.CONTENU ET CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est constitué des éléments suivants:

- Le règlement de la consultation
- Le cahier des clauses techniques particulières
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Les bordereaux des Prix Unitaires

Le dossier de consultation est remis contre une somme de 1.000.000 F CFA TTC (un million de francs CFA) en un exemplaire papier et un exemplaire électronique, à chaque candidat qui en fera la demande, à compter de la date de publication de l'avis d'appel d'offre.

Le dossier de consultation est à retirer auprès de la Direction Technique d'AERCO située au niveau mezzanine de l'aéroport de Brazzaville.

5.DATE DE REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée au :

Mardi 31 décembre 2013, 17h00

Les offres remises après ce délai ne seront pas acceptées.

Les offres devront être adressées à Monsieur le Directeur Général d'AERCO et remises au secrétariat de la Direction Générale situé au niveau mezzanine de l'aéroport de Brazzaville.

6.VALIDITE DES OFFRES

Les offres demeureront valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de remise

1 MILLION DE PASSAGERS À BRAZZAVILLE

Les aéroports du Congo (AERCO) en partenariat avec les compagnies aériennes célèbrent, ce Mercredi 27 Novembre 2013, à l'aéroport Maya-Maya,

le jour du Millionième passager

de l'année, une première dans l'histoire de la plateforme aéroportuaire de Brazzaville.

Cette performance est le résultat, d'une part des efforts d'investissements réalisés par l'Etat Congolais dans l'amélioration des infrastructures aéroportuaires, et d'autre part, par la gestion rigoureuse, professionnelle et moderne de ce patrimoine par AERCO le Gestionnaire des aéroports de Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo.

En partenariat avec les compagnies aériennes basées à Brazzaville, AERCO a choisi de célébrer le jour du millionième passager. Cet effort collectif de fédérer l'ensemble des acteurs de la plateforme est au cœur de la stratégie d'AERCO, afin d'améliorer au quotidien l'expérience du client, pour lui garantir un environnement aéroportuaire propre et sécurisé, lui offrir des services adaptés et de qualité afin de contribuer au développement du transport aérien au Congo.



Franchir le cap du millionième passager démontre la bonne croissance du trafic aérien au Congo et fait de l'aéroport Maya-Maya une référence en Afrique Centrale. Pour célébrer cet événement, les compagnies aériennes sélectionneront un passager à qui elles offriront un accueil particulier et bien d'autres surprises.



Aéroports du Congo

Idées-forces, sujets en débat

Anecdotes, petites phrases, cris du cœur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société.

□ « *Il n'est plus possible d'utiliser la richesse génétique d'un pays sans obtenir son consentement et lui offrir une contrepartie, financière ou en nature, définie de commun accord* »,

Michel Élenga, Directeur de cabinet du ministre de l'Économie forestière et du Développement durable), le 19 novembre à Brazzaville à la cérémonie d'appropriation des concepts du protocole de Nagoya.

□ « *Lorsque l'exercice de la liberté des uns, notamment le droit de manifester, vient à nuire à la liberté des autres et à l'intérêt national, il revient aux forces de l'ordre d'exercer le monopole de la violence légale, car force doit rester à la loi* ».

Le général Paul Victor Moigny, le 20 novembre à Brazzaville, lors de la clôture d'une formation des gendarmes.

□ « *L'histoire n'est pas un simple fil, elle est une dentelle délicate que l'on ne doit jamais détricoter* »,

Nicolas Hulot dans le livre d'or du mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, le 21 juin 2013.

□ « *Le Président a lancé une expérience qui est assez unique en Afrique, celle des lycées d'excellence avec le lycée de Mbounda à Dolisie dans le département du Niari. Je soutiens donc ce projet* ».

Rachida Dati, ancienne ministre française de la justice et actuelle députée européenne, le 17 juillet à Brazzaville.

□ « *Le basket-ball est pratiqué à peine dans trois départements : Brazzaville, Pointe-Noire et la Bouéza. Il n'est pas bon que ce sport se limite là. Nous avons donc pour objectif, entre autres, d'étendre la discipline à d'autres localités du pays* »

Firmin Dinga, président de la Fécofet, le 21 novembre, dans un entretien avec *Les Dépêches de Brazzaville*.

□ « *Je crois que c'est à travers les PME que nous réaliserons la diversification de l'économie* »

Adélaïde Mougany, ministre (artisanat et PME) dans un entretien, le 21 novembre, avec *Les Dépêches de Brazzaville*.

DETTE

Le FMI incite le Congo à la prudence en matière d'emprunt

Au terme d'une mission de revue des évolutions macroéconomiques récentes ainsi que les perspectives à moyen terme du Congo, le Fonds monétaire international (FMI) a invité le gouvernement congolais à suivre une politique prudente en matière d'emprunt afin d'éviter une accumulation rapide de la dette extérieure et préserver la viabilité à long terme de sa dette.

« *Le profil de la dette de la République du Congo s'est sensiblement amélioré depuis que le point d'achèvement de l'initiative PPTE a été atteint en 2010. La dette publique extérieure totale est aujourd'hui inférieure à 30 % du PIB et le pays continue d'emprunter essentiellement à des conditions concessionnelles. Dans ce contexte, la République du Congo devrait continuer de suivre une politique prudente en matière d'emprunt afin d'éviter une accumulation rapide de la dette extérieure et de préserver ainsi la viabilité à long terme de sa dette* », précise la

déclaration de la mission.

Conduite par le chef de mission pour la République du Congo, Dalia Hakura, la mission qui a jugé satisfaisante la performance macroéconomique du pays a par ailleurs souhaité voir le gouvernement soutenir la croissance hors pétrole par des évolutions favorables dans les secteurs de l'agriculture et de la construction. Évoquant le budget 2014, la mission a encouragé les autorités congolaises à continuer d'appliquer la règle budgétaire adoptée récemment en vue de contribuer à renforcer l'épargne budgétaire et les réserves internationales. Il s'agit de faire face à la volatilité des recettes pétrolières et à l'épuisement prévisible des gisements.

« *Si les perspectives à moyen terme de la République du Congo restent prometteuses, compte tenu de l'abondance des ressources naturelles, il demeure primordial que le pays continue de renflouer les réserves*

budgétaires et extérieures. La République du Congo doit composer avec une conjoncture extérieure incertaine », précise le FMI.

Selon cette institution financière, les incertitudes relatives aux perspectives économiques mondiales pourraient peser lourdement sur les prix des produits de base et avoir des retombées sérieuses sur la République du Congo qui doit se préparer à ces éventuels chocs externes en s'efforçant de réduire la dépendance vis-à-vis du secteur pétrolier par la diversification de l'économie et le renforcement de ses réserves. Par ailleurs, tenant compte du dernier rapport Doing Business de la Banque mondiale qui classe le climat des affaires du Congo parmi les plus difficiles au monde, le FMI demande aux autorités congolaises des efforts de coordination pour la mise en œuvre des réformes macroéconomiques.

Guy Gervais kitina

ENTREPRISE

Un concours et un colloque à l'initiative du Rice

Cinq candidats seront primés à l'issue d'un concours de business plan visant à encourager le développement de l'entrepreneuriat local, au terme du colloque sur l'entrepreneuriat organisé par le Réseau international des Congolais de l'extérieur (Rice).

La présidente du réseau, Edwige Laure Mombouli, l'a annoncé le 21 novembre à Brazzaville, à l'ouverture du colloque couplé avec le concours dans le cadre de son premier challenge entrepreneurial du Bassin du Congo. Lancé en juin dernier, celui-ci a enregistré 600 dossiers dont 100 ont été extraits et quinze retenus. Suivis par des jurys et encadrés par des « business mentor », des dossiers retenus seront tirés cinq projets. « *Ce challenge a vocation à devenir un rendez-vous annuel permettant de faire émerger de nouvelles vagues d'entrepreneurs locaux. Il s'inscrit dans un processus général de dynamisation du tissu entrepreneurial et de diversification de l'économie de la région du Bassin du Congo dans les dix prochaines années* », tel est l'objectif assigné par les organisateurs. Cette édition concerne quatre catégories d'acteurs de l'économie, dont : les créateurs d'entreprise développant un projet porteur d'innovation et de créativité ; les projets issus de l'économie informelle ; la diaspora ; et les petites et moyennes entreprises et industries (PME-PMI).

Le challenge entrepreneurial du Bassin du Congo relève que malgré les opportunités offertes par la diversification de l'économie, les entrepreneurs sont insuffisamment représentés sur ces nouveaux marchés, par manque

de moyens financiers et de compétences techniques. « *Je suis persuadée que cette association va contribuer activement à la réalisation de notre ambition de devenir de mieux en mieux, l'entreprise des entrepreneurs, c'est-à-dire, développeur d'idées, découvreur de projets, détecteur de talents, moteur de vocations* », a estimé la ministre des PME du Congo, Yvonne Adélaïde Mougany, ouvrant les travaux du colloque.

Les Congolais d'ici et d'ailleurs devraient mutualiser leurs compétences

À l'occasion du colloque, l'ambassadeur du Congo en France, Henri Lopes, intervenant le premier, a circonscrit l'événement. Selon lui, le but de cet exercice est une meilleure connaissance entre les Congolais vivant au pays et ceux de l'étranger. Ces derniers, à travers les échanges et partages d'expériences, devraient s'imprégner de la réalité du pays afin d'effacer les a priori que chacun a de l'un et de l'autre. « *On se comprendra pour une coopération fraternelle* », a-t-il insufflé. Quant au ministre délégué chargé du Plan et de l'Intégration, Raphaël Mokoko, il a présenté les perspectives macro-économiques et les 7 grappes de diversification économique contenues dans le plan national de développement 2012-2016. Au terme de son exposé, il a préconisé l'appropriation de ce PND par tous les acteurs car 2016 n'est plus loin et en matière de développement, le temps est toujours compté.

Le constat général est celui d'une croissance régulière mais pas suffisante pour booster la réduc-

tion du chômage. Ceci s'explique car l'économie est tributaire d'un produit de rente et aussi par rapport au déficit en électricité ; d'où l'idée de soutenir une approche de diversification économique afin que le choc extérieur soit moins ressenti.

La représentante résidente de la Banque mondiale, Sylvie Dossou, a soutenu que le développement des PME et PMI se présente comme moteur de la création d'emplois pour sortir le pays de la pauvreté. À cet effet, elle a signifié que dans le passé, les Congolais étaient attirés vers la fonction publique, mais actuellement ce n'est plus le cas, ils sont plus portés vers des projets.

Quelques préoccupations ont été soulevées à la suite de ce panel de communications. Il en ressort, la traçabilité de l'excédent budgétaire et la transparence en termes de crédit au niveau des banques, pour ne citer que ceux-là. « *Continuer à voir loin, nous essayons de trouver des passerelles pour sortir les jeunes du chômage. Nous sommes une jeune association même si nous avons des idées ambitieuses. Nous voulons que des entreprises sortent de terre. Tout le monde ne peut pas être entrepreneur. L'idée est de déterminer qui peut l'être. Être entrepreneur c'est prendre des risques* », telles ont été les réponses des organisateurs.

« *Cela constitue un goulot d'étranglement lorsque l'on a un projet et que l'on n'a pas d'argent pour le réaliser* », a indiqué Sylvie Dossou, tout en invitant le gouvernement à mettre en place des mécanismes pour y remédier.

Nancy France Loutoumba

RADIO MUCODEC

Ouverture prochaine des antennes à Oyo et Dolisie

C'est pour se rapprocher davantage de ses auditeurs qui ne sont pas que des sociétaires des Caisses locales Mucodec que Radio Mucodec a décidé d'étendre ses antennes dans les départements de la Cuvette et du Niari.

Le responsable de cette radio, Privat Tiburce Massanga, a expliqué que l'extension de ce média à Oyo et Dolisie répond à l'évolution des caisses locales dans l'hinterland. L'annonce a été faite le 12 novembre à l'issue de la visite que le président du Conseil Supérieur de la Li-

berté de Communication, Philippe Mvouo, a effectuée au siège de la Fédération des MUCODEC où cet organe est situé, à Brazzaville.

Philippe Mvouo a principalement visité le studio de diffusion et la salle de rédaction, accompagné par le Directeur Général Adjoint des Mucodec et du Responsable de la radio qui l'ont renseigné sur le fonctionnement de ce média, sa structure, la partie technique et l'organisation du travail des journalistes.

Le président du Conseil et sa suite ont découvert que Radio Mucodec est un média complè-



Philippe Mvouo et Dieudonné Ndinga, DGA des Mucodec

« Mucodec, une grande banque, expression d'un peuple voué au bien-être.

Mucodec, un rêve traduit

en une réalité palpable et étonnante.

Mucodec, une des rares fiertés congolaises, orgueil légitime d'un peuple qui vit son présent

en préparant avec assurance son avenir.

Avec sa radio, ce bijou d'une rare beauté au top de la modernité, Mucodec n'a pas fini d'étonner les Congolais. »

Philippe Mvouo, Brazzaville, le 12 novembre 2013

Ph. Mvouo.

tement numérique sur toute la chaîne de production et de diffusion. Elle diffuse par streaming (sur internet à partir du site web www.mucodec.com) et dispose d'un relais à Pointe-Noire. La délégation a pu apprécier le travail que les journalistes réalisent sur une plateforme qui rend toutes les tâches collaboratives et les corrections aisées.

Au moment des échanges, Philippe Mvouo a rappelé que sa visite s'inscrivait dans le cadre des descentes dans les différents organes de presse. Le

Conseil supérieur de la liberté de communication a souhaité disposer de la grille des programmes de la radio Mucodec pour des besoins de suivi et de constitution du dépôt légal. Le Conseil a recommandé que la charte des professionnelles de la communication qui sert de code de travail aux journalistes soit affichée.

Notons que Radio Mucodec a été créée en 2010. Elle compte une douzaine d'agents dont un correspondant permanent à Pointe-Noire. À l'issue de sa visite, le Président du CSLC a

gravé des mots fort honorables dans le livre d'or de cette radio. Les programmes de Radio Mucodec sont diversifiés avec des émissions sur la culture, l'éducation, la santé, le genre, l'enfance, l'agriculture, etc. Mais la radio met l'accent sur la sensibilisation des sociétaires des Mucodec à l'importance de l'épargne et des crédits. Dans ces programmes, les informations politiques, religieuses et celles à caractère commercial et publicitaire sont exclues conformément à la ligne éditoriale de ce média.



APPEL A PROPOSITIONS

Pour les acteurs non étatiques (ANE)
sur le thème: développement inclusif en zone urbaine et rurale
en République du Congo - 2013
Référence de publication : EuropeAid/135-257

La Délégation de l'Union Européenne en République du Congo lance un appel à propositions dont l'objectif général est de contribuer à faire de la société civile un partenaire responsable, informé et compétent de la vie économique, politique, sociale et culturelle et de promouvoir la bonne gouvernance au niveau local et national en renforçant le partenariat entre les autorités locales et la société civile. De cette manière, la démocratie et l'État de droit seront renforcés.

L'objectif spécifique du présent appel à propositions, qui s'adresse aux ANE actifs en République du Congo, est de soutenir leurs actions liées aux Objectifs du Millénaire pour un développement inclusif en zone rurale et urbaine, soit les OMD n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 (<http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>).

ELIGIBILITE

- Les Organisations de la société civile (OSC) européennes et congolaises sont éligibles comme demandeurs, codemandeurs et affiliés
- Le demandeur congolais peut agir soit individuellement, soit avec un ou plusieurs codemandeurs. Le demandeur européen doit agir avec un/des codemandeur(s) congolais
- Les Autorités Locales (AL) sont éligibles comme entité affiliée aux demandeurs et codemandeurs.

Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions s'élève à 3 420 000 EUR (environ 2,24 milliards de FCFA). L'administration contractante se réserve la possibilité de ne pas attribuer tous les fonds disponibles.

Le texte complet des lignes directrices à l'intention des demandeurs peut être consulté sur les sites Internet suivants:

- <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome&nbPubliList=15&orderby=upd&orderbyad=Desc&searchtype=AS&pgm=&ZGEO=35398&ccnt=7573876&debpub=&finpub=&aoet=36538>
- http://eeas.europa.eu/delegations/congo/index_fr.htm

DATE LIMITE

La date limite de remise des notes succinctes est fixée au 20 janvier 2014, à 12h00 (heure locale).

SESSION D'INFORMATION

Deux sessions d'information sur cet appel à propositions seront organisées :

- A Brazzaville : le mardi 10/12/2013 de 10h00 à 12h30 à la MUCODEC
- A Pointe Noire : le jeudi 12/12/2013 de 10h00 à 12h30 au Centre de Formation SUECO

GOUVERNANCE

Les évêques souhaitent des sanctions contre des opérateurs économiques véreux

Dans un rapport, publié le 19 novembre à Brazzaville, sur le suivi des investissements de l'État dans les domaines prioritaires, la Commission épiscopale justice et paix (CEJP) a demandé aux pouvoirs publics de punir les actes de corruption. Sont ciblés par le document : les opérateurs économiques véreux qui détournent l'argent du Trésor public pour la construction des écoles.

Le document, résultat des enquêtes des commissions Justice et paix à travers le pays, fait état d'une situation catastrophique. « Les infrastructures scolaires publiques sont dans un état de délabrement avancé au point où l'école publique devient l'école des familles démunies. » Après avoir

les budgets d'investissement, soit 4%. « Dans tous les départements, il y a des investissements qui se répètent dans les deux années budgétaires concernées par le suivi budgétaire : 2010 et 2011. Pour 2010, il s'agit de 53,54 % et pour 2011, de 49,28 % de l'ensemble des investissements dans le secteur de l'enseignement », indique le rapport.

Des investissements doubles

Pour s'acquiescer des résultats du suivi budgétaire 2010, les commissions justice et paix ont mené des enquêtes sur cinquante-sept investissements dans dix départements, entre février et août 2012. Il ressort que quarante-deux actions n'ont pas été réalisées en 2010, soit un pourcentage de

la pratique, l'entrepreneur n'a effectué qu'une visite du site. « Cependant, une somme de 67 millions FCFA avait déjà été décaissée au titre de cette action en 2010. Il convient de mentionner que cette action figure parmi les actions reprogrammées dans le budget d'investissement de 2011. »

Autre scandale : la construction de l'Institut technique et professionnel de Notre-Dame de la Namibie à Loudima, dans la Bouenza. Au titre de l'année 2010, une somme de 150 millions FCFA a été complètement décaissée. « Aujourd'hui, cet institut est presque achevé, mais le début des travaux date de fin 2011. Selon les données mises à disposition par le ministère du Plan, une somme importante a été utilisée pour faire une étude sur la création de ce même institut ».

Même constat dans le nord du pays

À Ouessou, il était prévu d'équiper le Lycée technique agricole (LTA) pour une somme de 150 millions FCFA. 145 millions FCFA ont été décaissés en 2010, malheureusement le LTA n'a pas été équipé cette année-là. À Gamboma, dans le département des Plateaux, la construction des salles de classe, de la salle des professeurs et du bloc administratif du CEFA pour un montant de 100 millions FCFA prévus est restée sur papier. Cependant 90 millions FCFA ont été décaissés en 2010.

La CEJP s'est également intéressé à certaines actions programmées en 2010, ayant bénéficié d'un fi-



Mgr Louis Portella Mbuyu

nancement, et reprogrammées en 2011. Elle a cité par exemple, la construction d'un centre des métiers agricoles pour une somme de 118 millions FCFA dont 98 millions FCFA ont été décaissés.

La commission s'étonne aussi de la destination prise par les 400 millions FCFA prévues pour la réhabilitation et l'équipement des écoles paramédicales de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Owando.

Rien que dans ce secteur de l'éducation, pour l'année 2011, parmi les cinquante-cinq investissements, trente-cinq n'ont pas été

réalisés (63,64 %) ; quatre ont été achevés complètement (7,27 %). Le rapport conclut : « Les sommes débloquées pour ces investissements sans résultat s'élèvent à 1 milliard 541 millions FCFA. L'investissement le plus coûteux, parmi ces investissements sans résultats, est celui de la construction de l'école de pêche et d'économie fluviale, dans le département de la Cuvette. Sur 2 milliards 500 millions FCFA ; 957,3 millions FCFA, soit un pourcentage de 38 %, ont déjà été décaissés pour la construction de cette école ».

Parfait Wilfried Douniama

« Les sommes débloquées pour ces investissements sans résultat s'élèvent à 1 milliard 541 millions FCFA. L'investissement le plus coûteux, parmi ces investissements sans résultats, est celui de la construction de l'école de pêche et d'économie fluviale, dans le département de la Cuvette. Sur 2 milliards 500 millions FCFA ; 957,3 millions FCFA, soit un pourcentage de 38 %, ont déjà été décaissés pour la construction de cette école ».

parcouru le territoire national, la CEJP a constaté, entre autres, le faible niveau d'exécution du budget dans tous les départements, les incohérences dans les investissements au niveau de l'éducation nationale. La commission a par exemple épinglé l'équipement des écoles qui n'existent pas sur le terrain et le taux de financement très faible pour les infrastructures de l'Enseignement tel qu'inscrit dans

75% ; quatre ont été achevées complètement pour un taux de 7,14 %.

La CEJP a également noté des actions évaluées et ayant la mention « Rien n'a été fait » malgré le financement reçu. À Kingoué, dans le département de la Bouenza, souligne-t-elle, il était prévu la réhabilitation et l'équipement des salles de classe du CEG pour une somme de 73 millions FCFA. Dans

GENDARMERIE NATIONALE

Plusieurs éléments formés au maintien de l'ordre public

Professionaliser et aguerrir les personnels afin qu'ils soient capables de faire face aux situations de troubles à l'ordre public les plus complexes tout en maîtrisant la force, évitant ainsi la brutalité et le recours à une violence inutile et illégitime constitue une préoccupation majeure pour le commandement de la gendarmerie.

Cette préoccupation du haut commandement de la gendarmerie a donné lieu à un stage de recyclage qui a duré trois semaines. Organisée de manière rotative au camp Makala et à l'école de la gendarmerie nationale, cette formation a concerné des unités mobiles et d'intervention qui regroupaient des militaires venus des différentes unités.

Les objectifs de cette session étaient de plusieurs ordres : renforcer les savoir-faire individuels et collectifs au maintien de l'ordre ; perfectionner les capacités techniques en intervention pro-

fessionnelle ; perfectionner les capacités d'intervention spéciales de l'escadron d'interven-



Les gendarmes lors d'un exercice au camp Makala

tion du premier groupement de gendarmerie mobile ; perfectionner les capacités d'intervention de l'escadron blindé du 1er GGM, dans son rôle d'appui aux unités de marche. Outre les enseignements théoriques et pratiques, les stagiaires ont effectué une sortie sur le terrain, à Bilolo et à l'Académie militaire Marien-Ngouabi, afin de mettre en pratique les techniques apprises lors

des séances d'entraînement. Ce qui leur a permis de faire des exercices pratiques dans les

conditions réelles de terrain tel que le tir d'intervention. Etc.

Maîtriser la violence par des actions de force

Deux temps forts ont marqué la cérémonie d'hier, la remise symbolique des attestations aux heureux promus, suivie d'un exercice de synthèse. En effet, ces stagiaires auront pris part sur le terrain à une opération de maî-

trise de violence avec des actions de force. L'enceinte de l'école de la gendarmerie nationale a servi de cadre pour ce test de savoir-faire des stagiaires. Le scénario était de contenir une manifestation, identifier le meneur et procéder à son arrestation, suivi de l'arrivée en renfort du peloton de la garde républicaine (GR). Cette étape est suivie par une montée en intensité de la manifestation et l'élément de contact de la GR se met en place.

De brillantes présentations et simulations y compris dans la composante d'une prise d'otage. « En effet, cette formation vous a appris à mieux connaître la psychologie des foules et le mode opératoire des manifestants autrement appelés « citoyens momentanément égarés » : quelques fois passifs, mais souvent impulsifs et parfois infiltrés de bandes organisées n'hésitant pas à user de toute arme par destination pour mettre

l'ordre républicain en péril », a déclaré le commandant de la gendarmerie nationale, le général de brigade, Paul Victor Moigny, dans son mot de clôture. Et d'ajouter : « Lorsque l'exercice de la liberté des uns, notamment le droit de manifester, vient à nuire à la liberté des autres et à l'intérêt national, il revient aux forces de l'ordre d'exercer le monopole de la violence légale, car « force doit rester à la loi ».

Une pléthore de participants a donné un cachet particulier à cette cérémonie. À côté des invités de marque, venus de plusieurs corps, on pouvait noter la présence du commandant de la garde Républicaine, le général de brigade Nianga Ngatsé Mbouala. Soulignant que cette année, et pour la première fois, ce stage a été bonifié de la participation d'un escadron de la garde républicaine aux côtés des autres unités de la gendarmerie.

Guillaume Ondzé



**INVITATION A SOUMISSIIONNER NO. HCR/BZV/UAL/IAS/039/2013-pb
POUR LA REMISE EN ETAT FONCTIONNEL D'UNE CITERNE**

La Représentation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) lance une invitation à soumissionner pour la remise en état fonctionnel d'une citerne entreposée au Lycée Savorgnan de Brazza (Magasin IPHD).

Les données détaillées relatives à l'invitation à soumissionner ci-dessus sont à retirer à l'adresse suivante :

Représentation de l'UNHCR à Brazzaville
Sise au n°6 de la rue du 18 mars 1977
Quartier Mission Catholique "Sacré Coeur" – Centre Ville
(Voir tableau d'affichage et guérite)

La date limite de la réception des dossiers des offres est fixée au 26 novembre 2013 à 12 heures 00.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX
CABINET

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

1. Dans le cadre de l'exécution du budget, volet investissement exercice 2014, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Délégation Générale aux Grands Travaux entend financer les marchés relatifs aux projets ci-après :

-Construction et équipement de deux (02) logements au lycée d'enseignement général de Sibiti dans le département de la Lékoumou ;
-Construction du mur de clôture, du dortoir et du réfectoire au collège d'enseignement général Jean Jacques MOUAYA dans le département de la Lékoumou ;

2. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Délégation Générale aux Grands Travaux sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises afin de réaliser, pour chaque marchés, les travaux suivants :

-Installation chantier ;
-Terrassement ;
-Fondation ;
-Maçonnerie ;
-Toiture, Menuiserie ;
-Electricité ;
-Plomberie ;
-Revêtement ;
-Peinture.

3. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de Gestion des Marchés Publics et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Siège du Ministère de l'aménagement du territoire et de la délégation générale aux grands travaux – Annexe direction générale de l'aménagement

du territoire et du développement régional – Place de la République – Immeuble du Plan – Tél : 06 958 85 10/05 533 47 84, du lundi au vendredi de 09 heures à 14 heures 30 minutes.

4. Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres et concernent, entre autres, l'attestation de visite des lieux, la régularité de la situation du candidat par rapport à l'administration fiscale.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir les dossiers d'Appel d'offres complets à l'adresse ci-dessous mentionnée contre paiement en espèces non remboursable de cent cinquante mille (150.000) francs CFA par dossier.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 18 décembre 2013 à 13 heures 30 minutes, heure locale.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents le 18 décembre 2013 à 14 heures 30 minutes, heure locale, dans la Salle de conférence de la délégation générale des grands travaux sise Boulevard Denis SASSOU NGUESSO (en face de l'ex-cinéma VOG) centre-ville. Tél : 06 958 85 10/05 533 47 84.

7. Chaque offre doit comprendre une garantie d'offre d'un montant de 2.500.000 de francs CFA sous forme d'attestation bancaire ou de chèque certifié.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

**P.O Le Directeur de Cabinet
Dieudonné BANTSIMBA**



OFFRE D'EMPLOI

Titre du poste : Assistante dentaire

Dans le cadre de son extension, le cabinet dentaire SEMINET sis au 2e étage de l'immeuble CNSS, recherche deux infirmières jeunes diplômées même sans expérience professionnelle.

Les candidates sont invitées à déposer leur lettre de motivation et CV avec photo au cabinet dentaire SEMINET sis au 2ième étage de l'immeuble CNSS, au-dessus de la pharmacie Mavré ou à l'envoyer à l'adresse email suivante : secretariat@cdseminet.com.

Les candidates retenues suivront une formation d'assistante dentaire au sein du cabinet.

Tél : 06 683 15 14 / 05 551 42 96.

Brazzaville
Cotonou
via Pointe-Noire

A partir de
211 450 CFA TTC
Aller-retour
3 vols par semaine
Lundi, Mercredi et Vendredi

Vol	Provenance	Heure de départ	Heure d'arrivée	Destination
IC 113	Brazzaville	09:05	10:00	Pointe-Noire
IC 451	Pointe-Noire	11:30	14:15	Cotonou
IC 452	Cotonou	15:15	18:05	Pointe-Noire
IC 106	Pointe-Noire	19:40	20:15	Brazzaville

ECAir
www.ecair.com
1 800 123 456

ÉDUCATION

Quinze étudiants reçoivent des prix d'encouragement

L'initiative est de l'association bénévole promotion réflexion analyse de technologie de l'information et de la communication (Pratic). Cette quatrième édition qui s'est déroulée le 19 novembre a été organisée par le salon international des professionnels de l'enseignement et des étudiants du Congo, en partenariat avec plusieurs entreprises sur le thème « l'étudiant face à l'entrepreneuriat ».

Les prix sont répartis en quatre catégories : de bachelier, de meilleur étudiant, de formation et du meilleur projet. Les lauréats du prix du bachelier ont reçu des ordinateurs portatifs et des enveloppes financières d'une somme de cent mille francs CFA. Ceux du prix de formation ont bénéficié de neuf cent mille (900.000) francs CFA pour une formation d'une année et deux cent cinquante mille (250.000) francs CFA pour les lauréats du prix de meilleur projet pour l'exécution des projets entrepreneuriaux.

L'objectif étant d'encourager les jeunes à aller plus loin dans leurs initiatives. La sélection a été faite à partir des résultats scolaires et académiques remis par les établissements respectifs. Les meilleurs projets sélectionnés ont porté sur les panneaux publicitaires modernes et l'agro-pastoral.

La présidente de Pratic Congo, Nathalie Sikou, a émis le vœu aux partenaires de les aider afin que cette initiative s'étende sur l'ensemble du territoire national.

Au terme de la cérémonie, Jaslin Bounzanga, un étudiant de l'école nationale supérieure d'agronomie et de foresterie (ENSAF), n'a pas caché sa satisfaction : « c'est une très grande joie de ma part que mon projet sur l'agro-pastoral soit retenu. Avec ce que je viens de recevoir, je démarrerais mon projet qui a été déjà analysé et dont il ne reste que la mise en oeuvre ».

L.G.O.

REMERCIEMENTS

Suite au décès de leur regrettée fille et sœur Nanatte Ngatseke survenu le 07 novembre 2013 à Brazzaville et inhumée le 14 du même mois, monsieur Gilbert Ngatseke, ancien Maire de Poto-poto et famille remercient les amis et connaissances et particulièrement les compagnons de Mbounda (Dolisie), les membres de l'association « Longa Kolo Te » et ceux du club Solidarité-Fraternité, pour leur affectueuse assistance morale, matérielle et financière.

Qu'ils trouvent tous ici l'expression de leur profonde reconnaissance.

IN MEMORIAM



21 novembre 2003

- 21 novembre 2013

Il y a 3 ans que le bateau de la vie de Jeanette Bahamboula s'échoua après avoir vaqué pendant plus d'un demi-siècle sur l'océan de la vie.

Par là, ton calme, ton sourire et ta joie de vivre à jamais gravés dans nos cœurs, Azad Lucien Mihondono, Corentin Daniel Mihondono, Ludovic Mihondono et famille continueront à évoquer ton nom auprès de nous.

Repose en paix
Dieu est lumière

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

La formation professionnelle reste une priorité

Les communications ont porté sur : le rôle de la formation professionnelle dans le développement économique d'une filière ; l'insertion professionnelle au Congo : les principes méthodologiques, les politiques publiques de l'emploi et la formation ; quelles attentes du secteur privé au Congo ; quelle formation professionnelle pour accompagner le développement de l'économie. Les orateurs ont tour à tour souligné les faiblesses du système éducatif dans le domaine des entreprises, de la technologie et le manque de compétitivité. Ils ont émis le souhait que des enseignants formateurs soient recrutés dans les filières selon les besoins et que se développent les investissements.

L'AFD envisage de créer deux centres pilotes de formation

d'apprentissage orientés dans les métiers de la maintenance industrielle à Pointe-Noire, et du bâtiment et des travaux publics à Brazzaville ; et un institut national du travail social d'une capacité annuelle de 180 apprenants en formation initiale et 385 en formation continue. Outre la création de ces instituts, l'on note également la mise en place d'un centre national de ressource et de recherche spécialisé dans le domaine de l'action sociale et de l'accompagnement de la professionnalisation des différents acteurs.

En ce qui concerne la formation des personnels de santé, le projet contribuera à l'amélioration des capacités de diagnostic des personnels médical et paramédical ainsi qu'au renforcement des capacités des

institutions intervenant dans le secteur de la santé. « L'emploi et la formation professionnelle constituent un enjeu particulièrement important au Congo dans un contexte de forte croissance économique, marqué par l'expansion du marché du travail et de l'offre d'emploi. Cependant, les entreprises du secteur privé comme l'administration peinent à trouver du personnel de qualité et adapté aux besoins », a précisé l'AFD lors de cette table ronde.

L'Agence française de développement (AFD) mène actuellement quatre projets d'appui dans le domaine de l'enseignement, la formation technique et professionnelle, de la formation des personnels de santé et de la formation des travailleurs sociaux.

Lydie Gisèle Oko

PROTECTION DE L'ENFANT

Création en vue d'un observatoire de l'enfance en danger

La réunion tenue le 21 novembre au siège du Réseau des intervenants sur le phénomène des enfants en Rupture (Reiper) a permis de projeter les assises annoncées sur la création de l'Observatoire de l'enfance en danger. Invité à participer à la rencontre, Bernard Makiza, en sa qualité de président de l'Observatoire congolais des médias, a exposé sur le thème. Il a partagé ainsi avec les représentants des ONG de ce réseau, son expérience vécue au moment de la création d'une telle structure. En clair, il a rappelé aux participants les objectifs d'une telle démarche. La rencontre a permis également d'apporter un éclairage sur les activités à réaliser.

À cet égard, des recommandations ont été faites. Parmi les structures à mettre en place, on

pourra citer : une commission de rédaction de la charte pour la défense des enfants ; commission de suivi ou de contrôle ; commission financière ; une structure qui juge ; un comité pour démarcher ; un centre de formation permanente des responsables et des jeunes ; une commission de projets ; une commission de partenariat ; etc. Les participants ont, par ailleurs, apporté leurs suggestions pour la création du futur observatoire.

« Avec l'adoption de la loi 04/2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant, je pense que tous les mécanismes ont été prévus. Et en ce moment nous sommes sur un gros problème, à savoir l'élaboration des textes d'application de cette loi. En tant que société civile, il est très important de mettre l'accent sur l'application de cette loi. Voilà pourquoi, nous sommes en

train de mener pas mal de plaidoyers dans ce sens », a déclaré le coordonnateur adjoint du Reiper, Ferdinand Ngatali. Et d'ajouter : « Je ne peux pas vous garantir, ni vous donner une date exacte pour la mise en place de l'observatoire. Il s'agit d'un travail difficile et de longue haleine. Il va falloir que les commissions travaillent réellement sur cette question et vous savez que nous avons un partenaire incontournable, c'est l'État, les pouvoirs publics, notamment le ministère des Affaires sociales. Ce n'est que ce ministère qui pourra prendre un arrêté en ce qui concerne la création de cet organe. Donc, nous, en tant que société civile, nous sommes là pour appuyer le ministère pour que cela soit réalisé. L'observatoire englobe un tout, l'État et la société civile. »

Guillaume Ondzé

En vente à Pointe-Noire

Un terrain bâti et clôturé ayant une superficie de 3800m² soit 7 (sept) parcelles jumelées contenant une maison à étage de deux niveaux inachevée et 2 annexes, située au quartier Ngoyo la plage arrondissement N°3 Tié-tié (à 200 mètres de la plage)
Contacts : 06 662 56 04 / 05 562 56 04

Faites le
"Coup Double"
Soyez présent dans les Capitales les Plus
Branchées d'Afrique Centrale à travers vos
Guides Pratiques



+242 056 027 440
+242 056 021 469
+243 99 46 77 777
+243 99 99 01 823
aksanticom@gmail.com
www.aksanticom.cd

G- EXPERTISE

Expertises Comptable et Judiciaire - Commissariat aux comptes
Assistance en gestion
BP : 552 Tél : +242 04 020 54 54/ +242 06 815 09 99
RCCM N° CGP NR / 13B1169 - Agrément CEMAC N° CA 372
(Expertise comptable) - : - 9, Rue Jeanne d'Arc - Quartier La Base, Route de l'Aéroport, Pointe - Noire

Nous pouvons vous assister dans les domaines suivants :

EXPERTISE COMPTABLE

Tenus - révision des comptes, états financiers annuels.

FISCALITÉ

Etablissement de vos déclarations fiscales obligatoires, mise à jour de votre dossier fiscal.

SOCIAL

Paie (Traitement, bulletins, déclarations obligatoires, CNSS, IRPP, TUS, DAS I, DAS II, embauche, contrats...).

GESTION

Tableaux de bord, budget, prévisionnel, procédures.

CREATION D'ENTREPRISE

Statuts notariés, obtention SCIEN, SCIET, Prévisionnel, NIU..., dossier de convention d'établissement avec l'Etat Congolais.

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Contrôle légal des comptes, commissariat aux apports.

Réconcilier avec l'assurance
Allianz Multi Pro
sécurise vos biens
et vos activités selon
vos besoins et votre
budget.

Allianz avec vous de A à Z
Allianz

Allianz Congo Assurance / Siège Social
Av. Linguissi PEMBELLOT - Résidence Gabriella / Pointe Noire
allianz.congo@allianz-cg.com + (242) 05 601 12 00

Brazzaville
Marché Plateau-Ville
+ (242) 05 012 95 54

Agent Général SCAR
Centre - ville / Pointe Noire
+ (242) 06 622 78 69

BUROTOP IRIS
www.burotop.com

hp
GOLD PARTNER

Ordinateur portable HP COMPAQ

- Processeur Intel Dual Core à 2.4 GHz
- Mémoire RAM 4 Go
- Disque dur de 500 Go
- Ecran panoramique 15.6"
- Garantie 1 an

+ 1 sac offert

225.000 FCFA * HT

Prix HT, paiement au comptant, ne concerne pas les clients à terme, dans la limite de 1 pièce par client.

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Tel: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

BUROTOP IRIS
Non seulement la meilleure qualité
mais en plus le moins cher au Congo !

hp Transcend APC

Multiprise APC
parafoudre parasurtenseur
à **9.900** FCFA HT

Clé USB 8 Go
à **3.900** FCFA HT

Cartouche HP 122
à **7.500** FCFA HT

et bien d'autres produits
à des prix défiant toute concurrence !

www.burotop.com

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Tel: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

*Prix HT, paiement au comptant ne concerne pas les clients à terme, dans la limite de 1 pièce par client.

Assurances et Réassurances du Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE 1973 - 2013

Soyez rassurés, vous êtes bien assurés

Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 01 48 87 - A Pointe-Noire : 222 94 12 00 - Et chez tous nos agents généraux

40 ans d'Assurance d'Expérience d'Investissements dans l'économie congolaise

Entreprise régie par le code CIMA

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67

www.arc-congo.cg

CIRCULATION EN ZONE CÉMAC

Les experts demandent aux pays de ratifier les accords d'extradition

Le 20 novembre, au terme des travaux de la réunion ad-hoc des ministres en charge de la Sécurité et de l'émigration/immigration de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac), les participants ont recommandé à la République Centrafricaine et au Gabon de ratifier également l'accord de coopération judiciaire, qui accompagne la libre circulation en zone Cémac.

Les experts venus du Cameroun, de la République centrafricaine, de la République du Congo, de la Guinée Équatoriale, du Tchad et du Gabon, ont pris part à ces assises. Pendant les travaux, ils ont constaté qu'à ce jour, seul le Cameroun dispose d'un passeport biométrique répondant aux règles de la Cémac. À cette occasion, ils ont invité les cinq autres États membres à faire homologuer le spécimen de leurs passeports par la Commission de la Cémac. En effet, le Cameroun est le premier pays de la Communauté à lancer l'opération « passeport biométrique Cémac ». Ce document sécurisé devrait permettre à ses détenteurs de circuler librement sans visa dès janvier 2014 dans les cinq autres pays de la zone. La production journalière au Cameroun s'élèvera à 1.300 passeports, jusqu'à ce que les besoins soient satisfaits.

D'après une analyse de la Commission de la Cémac, les échanges commerciaux entre les six pays de la Communauté sont estimés à moins de 1%. « Ces statistiques sont dérisoires par rapport à des regroupements communautaires tels que celui de l'Afrique australe qui revendique des échanges intra-communautaires de l'ordre de 5%, mais surtout de la région Afrique de l'Ouest, dont les échanges entre pays membres culminent à 15% », peut-on lire dans ce document. « Les échanges entre pays membres de la Cémac sont insignifiants à cause des difficultés rencontrées dans la libre circulation des hommes et des biens pourtant proclamée par la convention portant création de la Cémac, mais qui s'est pendant longtemps heurtée à la réticence des pays tels que le Gabon et la Guinée Équatoriale. Aussi, pour accéder à ces pays, les ressortissants de la zone Cémac, y compris les opérateurs économiques, ont non seulement toujours eu maille à partir avec les autorités consulaires des deux pays sus mentionnés pour l'obtention des visas, mais aussi, ont généralement fait l'objet de tracasseries diverses et de racket au cours de l'exercice de leurs activités », poursuit le texte.

Avec le lancement au Cameroun du passeport biométrique Cémac qui va définitivement instituer la libre circulation des hommes et des biens dès le 1^{er} janvier 2014 entre les pays membres de cet espace communautaire, c'est, selon les experts, une nouvelle ère qui s'ouvre sur les échanges commerciaux entre les pays membres de la Cémac.

Yvette Reine Nzaba

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le coût des conséquences chiffré à 200 milliards de dollars

Ce chiffre est en augmentation depuis trente ans, selon un nouveau rapport de la Banque mondiale (BM). Ce rapport d'un groupe de scientifiques indique que le réchauffement climatique provoqué par l'accumulation de gaz à effet de serre devrait aggraver la situation avec des inondations, sécheresses et dépressions de plus en plus destructrices. La vice-présidente de la BM, chargée du développement durable, Rachel Kyte, souligne une augmentation des pertes économiques, passant de 50 milliards de dollars par an dans les années 80 à un peu moins de 200 milliards de dollars annuels. Les trois-quarts de ces pertes sont le résultat de phénomènes climatiques extrêmes. Cependant, elle affirme qu'on ne peut pas établir de lien entre un événement météorologique et le changement du climat, les scientifiques estimant plutôt une multiplication des phénomènes extrêmes « si rien n'est fait pour lutter contre le changement climatique ». La compagnie d'assurance allemande Munich Re estime à 3.814 milliards d'euros, le coût des catastrophes naturelles entre 1980 et 2012, dont 74% du montant imputable à des phénomènes exceptionnels.

Noël Ndong

AFD/RAPPORT

Inégalité dans l'accès à l'éducation primaire pour tous

On sait désormais que l'objectif de scolarité primaire pour tous ne sera pas atteint en 2015. En France, on souligne qu'il ne suffit pas d'envoyer des enfants à l'école pour qu'ils apprennent. Les difficultés et les lacunes de l'objectif d'accès à l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015, sont critiquées. Sont pointés du doigt, les experts, le manque de prise en compte de la qualité de l'éducation, a-t-on relevé lors de la table ronde organisée par l'Agence française de développement (AFD), sur le thème « Les enjeux de la qualité de l'éducation ». À souligner ici, une certaine inégalité dans les avancées en termes de scolarisation. Le dernier rapport de l'ONU sur l'objectif du millénaire par rapport à l'éducation primaire, souligne que 57 millions d'enfants en âge d'être scolarisés ne l'étaient pas en 2011. En Afrique subsaharienne, le taux de scolarisation en école primaire s'élevait à 77% en 2011, contre 66% en 2000. Ce qui est, en effet, loin de l'objectif d'accès universel prévu d'ici à 2015, dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

On note cependant que, cet agenda a été réducteur, car « trop orienté vers un critère unique : celui de la scolarisation, qu'il faut maintenant aller vers des critères prenant en compte la qualité de l'éducation, dont l'absence pourrait avoir des effets pervers ».

N.Nd.

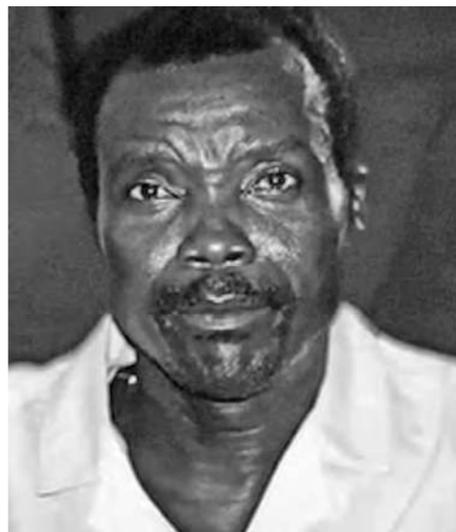
CENTRAFRIQUE

Joseph Kony négocie avec les autorités du pays

Les autorités centrafricaines ont annoncé, le 20 novembre, au représentant spécial des Nations unies pour l'Afrique centrale, Abou Moussa, être entrées en contact avec le chef de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), qui souhaiterait sortir de la clandestinité.

« Le gouvernement de Bangui pense qu'il est en République centrafricaine. Le président Michel Djotodia nous a dit qu'il était en contact avec Kony, qu'il était peut-être malade, et qu'il lui avait fourni des sacs de nourriture à sa demande », a déclaré Abou Moussa, ajoutant que le chef rebelle ougandais aurait demandé, selon le chef de l'État centrafricain, un endroit où s'installer en Centrafrique. Les dirigeants centrafricains estiment que c'est « une chance pour la paix et la stabilité » dans la région que Joseph Kony et ses hommes aient l'intention de déposer les armes et de se rendre. En effet, la communauté internationale essaie vainement de mettre la main sur eux. « Ni les États-Unis, ni l'ONU n'ont réussi à l'attraper, il faut saisir cette opportunité », a dit un agent de la présidence centrafricaine qui a requis l'anonymat, ajoutant qu'il fallait craindre que le chef de guerre ne s'évanouisse dans la nature.

Des sources sûres indiquent que les premiers contacts avec le chef



Joseph Kony

rebelle initiés au mois d'août ont finalement permis aux nombreux membres de la LRA de s'installer en Centrafrique, notamment dans les environs de N'Zako (préfecture de la Haute Kotto) au sud-est de la RCA. Les autorités gouvernementales centrafricaines ont fait savoir qu'elles avaient déjà apporté une aide alimentaire aux éléments restés fidèles au chef rebelle. « C'est l'équivalent des habitants d'une commune. Ceux qui suivent Joseph Kony, parmi lesquels beaucoup de femmes et d'enfants, n'ont rien à voir avec le conflit », a ajouté le même agent de la présidence centrafricaine.

À en croire ce qui se dit dans les coulisses, les négociations entre les deux parties seraient bloquées par les exigences de Joseph Kony qui souhaiterait qu'une amnistie générale lui soit accordée ainsi

qu'à ses hommes. La communauté internationale s'y refuse, arguant de la cruauté dont la LRA a fait preuve en tuant des milliers de personnes.

Depuis longtemps, l'armée ougandaise, appuyée par une centaine de soldats américains des forces spéciales, pourchasse les rebelles de la LRA, un mouvement armé originaire d'Ouganda. Cette traque s'est poursuivie loin de son territoire, en République démocratique du Congo, au Soudan et en République centrafricaine sans parvenir à les arrêter. Un récent rapport de l'ONU estime que la LRA a tué plus de

100 000 personnes en Afrique centrale ces 25 dernières années. Le texte souligne que le mouvement a enlevé 60 000 à 100 000 enfants et déplacé 2,5 millions de personnes depuis 1987. Joseph Kony et plusieurs de ses lieutenants sont depuis lors recherchés par la Cour pénale internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Active dans le nord de l'Ouganda depuis 1988, la LRA a lancé ses opérations depuis 2005 dans le nord-est de la République démocratique du Congo, ainsi qu'en Centrafrique et au Soudan du Sud. Ses combattants sont tristement célèbres pour se livrer à des pillages, des viols, mutilations, meurtres et enrôlements forcés d'enfants utilisés comme soldats ou esclaves sexuels.

Nestor N'Gampoula

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES AU MALI

Abdou Diouf dépêche une mission d'information sur place

Sur invitation des autorités maliennes, le Secrétaire général de la Francophonie a envoyé, le 19 novembre, une mission électorale pour le premier tour du scrutin fixé au 24 novembre.

D'après un communiqué de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la mission s'inscrit dans le cadre du prolongement des actions de soutien que l'OIF déploie en faveur du processus électoral dans ce pays. En plus de l'appui technique, ces actions se sont traduites par l'envoi de deux missions d'observation lors de l'élection présidentielle.

La délégation est conduite par l'ancien ministre marocain des Droits de l'Homme, Mohamed Auajjar. Elle est composée d'une vingtaine de membres, dont des chefs d'institutions électorales, des experts électoraux et un parlementaire, originaires de treize pays de l'espace francophone. « Cette mission qui séjournera au Mali du 19 au 28 novembre 2013, œuvrera conformément aux dispositions de la Déclaration de Bamako et en étroite collaboration avec les partenaires

internationaux sur place. Il s'agira précisément de prendre la mesure des actions mises en œuvre par tous les acteurs en faveur de la tenue d'élections libres, fiables et transparentes. D'autre part, la mission relèvera les avancées susceptibles d'être partagées dans l'espace francophone ainsi que les difficultés éventuelles sur la base desquelles l'OIF pourrait apporter une contribution en vue des prochaines échéances électorales », indique le texte. Et de préciser : « Le déploiement de cette mission rentre en droite ligne de la mise en œuvre du Plan d'action d'accompagnement du Mali élaboré en avril 2013 par l'OIF. Ce plan se décline à travers un appui multiforme de la Francophonie en faveur des institutions de la transition, notamment la Commission dialogue et réconciliation, la Commission électorale nationale indépendante, la Délégation générale aux élections, la justice, la Cour constitutionnelle, ainsi que de la réforme des systèmes de sécurité et



Mohamed Auajjar

des organisations de la société civile. » Rappelons que le Mali a été réintégré, le 6 novembre, comme État membre dans les instances de la Francophonie.

Toujours dans le cadre des élections législatives du 24 novembre, vingt observateurs supplémentaires de la mission d'observation électorale de l'Union européenne au Mali (MOE UE Mali) sont arrivés mercredi à Bamako pour une durée de deux mois.

Yvette Reine Nzaba



Le monde de l'informatique



+



Acer Aspire E1-530
 Intel® Processeur 1.8GHz
 Ecran HD Led 15.6"
 2GB DDR3 Memoire
 500GB Disque Dur
 6-Cell Li-ion Battery



Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S
 Rond Point City – Rez-Chaussée. Congo-Brazzaville
 Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434
 Email: info@terratech-cg.com

235.000 H.T





**ASSURANCES GÉNÉRALES
DU CONGO**

A.G.C. SA www.agccongo.com



RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER

**Weekend
NON STOP !!!**



Avec  **Masolo Ya Bandeko**

Minutes incluses	Code d'activation	Coût
50 minutes	*10760K	300 FCFA
100 minutes	*10760K	500 FCFA

Parlez plus longtemps avec Masolo Ya Bandeko.
 www.warid.cg | 04 480 01 23 ou 123



WARID
Passer à l'action



Fournisseur d'accès Internet

**Installez l'internet + un routeur Wifi à
 149,000 FCFA gagnez 1 mois gratuit
 de connexion haut débit de 512 Kbps.**

Direction Général Immeuble CNSS / 1er étage Brazzaville - Congo
 Tel: 05 545 07 60 / 06 950 53 02 / 06 888 81 81 / 01 888 81 81
 Email: Support@amc-telecom.com



**Nouvelle
bouteille
Format 1 Litre**

**Pratique et
transportable**



IMAGES ET HISTOIRE

FESTIVAL DE CINÉMA ET D'HISTOIRE

2ÈME ÉDITION

DU 17 AU 22.
NOVEMBRE 2013
À L'IFC (EX CCF)

BRAZZAVILLE CAPITALE DE LA FRANCE LIBRE
FIN 1940 - 1944



*Offre valable sur les vols de Mercredi & Jeudi

PROGRAMME **MBOTÉ**

Mboté !

**Vous faites partie
des privilégiés.**

Matabisi

Multipliez

Vos miles par **3**

En voyageant entre

Brazzaville / Paris

BASKET-BALL

Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe et aux États-Unis

France, Pro A : match décalé de la 7^e journée

Limoges chute à domicile face à Nancy (71-74). Malgré l'énergie déployée par Nobel Boungou Colo, auteur de 17 points (3/8 aux tirs, 3/4 aux tirs primés, 2/3 aux lancers francs), 4 rebonds (3 défensifs), 1 contre défavorable, 1 passe décisive, 3 interceptions, 1 perte de balle, 2 fautes commises pour 5 subies en 25 minutes. Meilleur joueur de son équipe avec +17 d'évaluation.

Bien moins brillant individuellement (2 points, 2 rebonds, 2 contres défavorables, 2 fautes commises et -1 d'évaluation en 12 minutes), Jean-Michel Mipoka est dans le camp des vainqueurs et se rappelle au bon souvenir de son ancien club.

Eurocoupe : 6^e journée, groupe C

Le Paris-Levallois d'un Giovan Oniangué très timide (1 point, 3 rebonds, 1 passe décisive, 1 bloc défensif, 2 fautes commises pour 2 subies et +1 d'évaluation en 23 minutes) coule à Valencia (98-52). Avec 1 victoire et 5 revers, le PL est dernier du groupe.

Défaite à domicile pour Villeurbanne face à Ulm (60-78). Paccelis Morlende cumule 7 points, 1 rebond, 2 passes décisives, 2 interceptions, 4 fautes commises pour 3 subies et +5 d'évaluation en 17 minutes. L'ASVEL est 4^e du groupe avec un bilan de 3 succès pour 3 défaites.

Euroleague : 5^e journée

Malgré une prestation timide de CJ Wallace (17 minutes, 5 points, 6 rebonds, dont 4 défensifs, 1 interception, 3 fautes commises et +2 d'évaluation), l'EA7 Emporio Armani Milan bat Strasbourg (83-72). Avec 3 victoires et 2 défaites, Milan est 2^e du groupe B.

États-Unis, NBA : 10^e journée

Serge Ibaka et Oklahoma battent les Denver Nuggets (115-113). Le pivot congolais a marqué 6 points (3/7 aux tirs), 7 rebonds (5 offensifs), 4 passes décisives, 5 fautes, 3 blocs défensif et +16 d'évaluation en 32 minutes.

Camille Delourme

BASKET-BALL

Lancement du programme « basket libre »

L'initiative, selon le président de Fédération congolaise de la discipline (Fécoket), Firmin Dinga, vise à intéresser davantage de jeunes dans tous les coins du pays à la pratique de ce sport, en consolidant leur formation à la base.

Le programme « basket libre » consistera, dans sa première phase, à implanter progressivement les aires de jeu, notamment les panneaux, dans tous les départements du Congo. Les équipements sportifs seront également mis à la disposition des jeunes visés par ce projet. C'est pour leur permettre de se lancer dans la pratique du basket-ball, à en croire Firmin Dinga, l'initiateur du programme. « Il est question pour nous de consolider la formation à la base en amenant beaucoup de jeunes vers le basket, car l'une des difficultés dans notre sport aujourd'hui est la formation à la base », a-t-il déclaré tout en précisant qu'après l'installation des panneaux, considérée comme la première étape du projet, les jeunes joueront entre eux, aux heures creuses, sans suivi technique. Ainsi, lorsque le nombre de pratiquants s'accroîtra, le programme



Firmin Dinga expliquant le projet Crédit photo Adiac

entrera alors dans sa deuxième phase. La Fécoket mettra à la disposition de ces jeunes, des entraîneurs qualifiés pour un suivi technique. Les enseignements porteront alors sur les notions élémentaires du basket-ball. Les équipes seront ensuite constituées avant d'amorcer l'organisation de compétitions pour les évaluer. Celles-ci mettront en confrontation non seulement les équipes d'une même localité mais également celles des autres contrées. L'objectif étant de permettre aux jeunes joueurs de se découvrir et de découvrir leur pays.

« Le basket-ball est pratiqué à peine dans trois départements : Brazzaville, Pointe-Noire et la Bouéza. Il

n'est pas bon que ce sport se limite là. Nous avons donc pour objectif, entre autres, d'étendre la discipline à d'autres localités du pays », a souligné Firmin Dinga. Ce programme ne concerne pas uniquement les garçons. Les filles également sont appelées à se lancer dans ce sport. Des équipes féminines compétitives se constitueront comme par le passé, à en croire le président de la Fécoket. « À travers ce projet, nous tenterons, par ailleurs, d'intéresser et de récupérer les enfants de la rue pour les intégrer afin de les ramener à l'école », a-t-il renchéri.

Le projet « basket libre » permettra donc à la Fécoket de former une pépinière qui, demain, fera les beaux jours du basket-ball au Congo. « Il nous faut émerger les jeunes talents disséminés à travers le pays pour bâtir les équipes compétitives dans toutes les catégories sans tricher sur l'âge », a souligné Firmin Dinga. Une manière, a-t-il poursuivi, de résorber le problème de la catégorisation et de la relève. « Basket libre », encore appelé « la graine », va donc planter les talents qui vont germer demain.

Rominique Nerplat Makaya

FAITES-VOUS PLAISIR POUR LES FÊTES !

LES CHAINES

CANAL+

CANALSAT

**DECODEUR A
30 000 FCFA***



PARABOLE OFFERTE

www.canalplus-afrique.com

*Offre valable au Congo du 15/11/2013 au 31/12/2013 pour tout nouvel abonnement à l'une des formules CANAL+ et/ou CANALSAT (hors formule ACCESS 1 mois), lié à l'achat d'un kit matériel comprenant un décodeur LA BOX CANAL+ et une parabole. Hors frais d'installation et accessoires. Prix TTC maximum conseillé. Voir tarifs et conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.

CANAL+ AFRIQUE SAS au capital de 4.000.000 € - 438.880.163 RCS NANTERRE - Photo non contractuelle.

CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE D'INGA

La Bad accepte de débloquer 68 millions de dollars américains

Le conseil d'administration a approuvé, le 20 novembre, ce financement au profit du Projet d'appui au développement du secteur de l'électricité (Pasel) et du site multinational d'Inga.

La nouvelle qui est tombée mercredi en fin d'après dans les rédactions kinoises, vient confirmer la bonne évolution de ce grand projet au niveau des bailleurs de fond traditionnels de la RDC. La Banque africaine de développement (Bad) apportera un appui représentant 43% du coût total du projet évalué à 169 millions de dollars américains. Cependant, dans l'ensemble, les financements proviennent de la Facilité en faveur des États fragiles (7,7 millions de dollars) et du Fonds africain de développement (Fad) (60,6 millions de dollars). Après cette annonce importante, il apparaît que l'appui global de la Bad au projet d'Inga totalisera environ 90 millions de dollars américains. Ce total concerne toute la période, depuis que la Bad s'est vue confier le mandat de conduire l'exécution du plan d'action pour les infrastructures du Nepad. Aussi, ce projet permet à la RDC d'envisager un accès plus fiable et à moindre coût à l'énergie, avec un taux de desserte qui passera de 9 à plus de 40% en 2020. L'on espère ainsi garantir un meilleur accès à l'énergie électrique à plus de 25000 foyers. Une meilleure fourniture en courant électrique est aussi un gage de la relance industrielle pour le pays. Il faudrait, par exemple, combler un gap de 1000 MW pour répondre aux besoins actuels des miniers. De même, la stabilité de la région offre un marché à l'énergie produite par la

centrale, et l'appui sud-africain à ce projet se justifie par le fait que ce pays importera environ la moitié de l'électricité produite. Concrètement, il est prévu que le Pasel finalise la préparation de la première phase du projet Inga III. Pour rappel, cette première phase intègre le développement d'une capacité de production électrique de 4800 MW sur le site d'Inga, et l'aménagement des lignes de transport électrique pour atteindre l'Afrique du sud. Pour la Bad, son intervention permettra d'encourager le développement des institutions locales et des compétences nécessaires. En effet, tout l'enjeu est d'arriver à attirer des capitaux privés pour l'achèvement d'Inga III. En l'état actuel des choses, il serait plus compliqué pour le pays d'espérer mobiliser les financements nécessaires à la réalisation de ce projet, sans l'appui de ses partenaires au développement dont la Bad à travers le financement rendu disponible. Ce dernier servira à plusieurs objectifs, notamment la couverture des frais d'assistance technique, le développement des systèmes d'alimentation autour des micros ou mini-centrales hydroélectriques dans les régions isolées non couvertes directement par Inga, etc. À cet effet, la Bad mettra à la disposition de la RDC ses conseillers spécialisés sur ces questions. Elle conduira également plusieurs études sur le projet Inga.

Laurent Essolomwa

NORD-KIVU

De nombreux miliciens prêts à intégrer les Fardc

Avec la débâcle du M23, les groupes armés jusque-là actifs dans cette partie du pays, ne trouvent plus la raison d'être de leurs activités militaires et sollicitent leur réintégration dans les Fardc.

La débâcle du M23 au front aura radicalement changé la donne militaire à l'Est du pays. Alors que les FARDC requinquées à la suite de leur victoire sur cette force rebelle étaient en passe de retourner leurs canons sur les autres groupes armés encore actifs dans la région aux fins de leur neutralisation, l'on assiste curieusement à des scènes de reddition en cascade. Il a fallu que la Monusco via la Brigade spéciale d'intervention hausse le ton pour que les seigneurs de guerre qui écument cette partie du territoire national reviennent à la raison. Actuellement, ils sont près d'une cinquantaine, essentiellement des miliciens Maï Maï, à avoir fait acte de reddition en négociant leur désengagement auprès des autorités administratives du pays dans la perspective de leur réintégration dans l'armée nationale.

Dans les territoires de Masisi, Ruthuru et Walikale au Nord-Kivu, les groupes armés locaux ont beaucoup perdu de leur superbe et ne jurèrent que par la réintégration de leurs hommes de troupe. Le discours est quasi le même, les éléments ayant milité en faveur de la création de leurs groupes armés ayant disparu, il n'y a aucune raison de continuer une lutte devenue sans objet. C'est dans ce contexte de renonciation de leurs activités militaires que de nombreux seigneurs de guerre ont dé-

posé les armes et remis aux forces loyalistes tout leur arsenal militaire, et avec eux, l'ensemble de leurs miliciens.

C'est notamment le cas du Mouvement populaire d'autodéfense (MPA-Nyatura) qui vient de renoncer à sa résistance armée dont la finalité était de s'opposer contre le projet de balkanisation du pays entretenu par le M23. Avec la défaite du M23, ce groupe armé considère qu'il n'y a plus aucune raison de mener son combat militaire qui doit être réorienté et recadré par rapport au contexte de l'heure. D'où son option de quitter la brousse pour se joindre aux efforts de reconstruction du pays sous la férule du gouvernement.

D'autres armés ont également fait acte de reddition à l'instar de Raïa Mukombozi. Ce dernier serait en pourparlers avec un autre groupe rival, le Raïa Mutomboki, afin de négocier les conditions de leur désarmement, en vue d'une intégration dans l'armée ou une réinsertion sociale. Le ministre de l'Intérieur Richard Muyej en séjour actuellement au Nord-Kivu, reçoit chaque jour des sollicitations de ce genre, preuve que la victoire sur le M23 fait redouter aux autres groupes armés la puissance de feu des Fardc. Et pour ne pas subir le même sort, la reddition reste la seule voie obligée. Le ministre Richard Muyej a salué cette prise de conscience de la part de ces compatriotes et leur a promis toutes les garanties et une oreille attentive du gouvernement.

Alain Diasso

UNION DES MEDIAS AFRO-ASIATIQUES

Kasonga Tshilunde élu secrétaire général adjoint

Ce choix qui honore la RDC assure, ipso facto, la visibilité internationale du pays. Le secrétaire général de l'Union de la presse du Congo (UNPC), Joseph-Boucard Kasonga Tshilunde, a été élu secrétaire général adjoint de l'Union des medias afro-asiatiques (Umaa). Le Congolais a été préféré au Mauritanien Sidi Abeid.

À l'initiative de l'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques, une conférence générale s'est tenue au Caire, en Égypte, du 16 au 18 novembre. Cette rencontre a regroupé les responsables des associations des medias d'Afrique et d'Asie. Elle avait pour but de créer une fédération des medias afro-asiatiques en vue de défendre la liberté de la presse et d'œuvrer au profit des peuples d'Afrique et d'Asie; de renforcer les relations d'amitié, de fraternité et de coopération entre les journalistes des pays membres; d'organiser la formation professionnelle et syndicale et de combattre la corruption sous toutes ses formes. Après trois jours de travaux, les participants ont créé une fédération au sein de l'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques qu'ils ont surnommée « Union des medias afro-asiatiques » (Umaa). Cette création a été suivie de l'élection du Bureau



Le directeur de FFJ, Désiré-Israël Kazadi, et Joseph-Boucard Kasonga Tshilunde

permanent pour un mandat de trois ans, renouvelable.

L'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques, rappelle-t-on, a été créée fin 1957 début 1958. Elle est consultante au Conseil économique et social de l'Onu et à l'Unesco. Elle a le statut d'observateur au sein du Mouvement des non-alignés et à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

À l'issue de cette élection, le bureau permanent de l'Umaa est composé du Soudanais Dr. Muheddin Titiawi, comme président, du Syrien Dr. Mohamed Alaa Maktabi, comme premier vice-président et de la Marocaine Badia Erradi, comme deuxième vice-présidente. L'Égyptienne Sekina Fouad a été élue secrétaire générale et l'Irakien

Adnan Hussein, comme deuxième secrétaire général adjoint, en plus du Congolais, qui a été élu premier secrétaire général adjoint. Les Relations internationales ont été confiées au Palestinien Abd El Razek Abu Jazar. Alors que le Mauritanien Sidi Abeid s'occupera de l'Organisation. Les pays invités par les organisateurs et qui ont signé la charte fondatrice de l'Umaa sont, pour l'Afrique: l'Égypte, l'Éthiopie, la Guinée Conakry, le Kenya, le Libéria, le Maroc, la Mauritanie, la Namibie, l'Ouganda, la RDC, le Sénégal, le Soudan, la Tanzanie et la Zambie. Alors que pour l'Asie, on compte la Chine, la Corée, les Émirats arabes unis, l'Iran, l'Irak, le Myanmar, la Palestine et la Syrie.

Lucien Dianzenza

RÉVISION DU CODE MINIER

Tripartite gouvernement – miniers - société civile

L'atelier a démarré le 19 novembre, et réunit les parties prenantes durant trois jours pour dégager les points de divergence et convergence, car le but des travaux est d'arriver à une loi nationale à fort impact sur l'économie nationale.

Le Fleuve Congo hôtel a servi de cadre pour le volet protocolaire de démarrage de la cérémonie d'ouverture, mais les travaux se tiendront au centre Nganda jusqu'au 21 novembre. Au moment où les parties s'engagent à une ultime discussion avant l'étape du Parlement, le point relatif au bilan plutôt satisfaisant de l'ancien Code minier, a été développé au cours de la cérémonie, du reste très sobre. Pour le gouvernement, les lacunes et insuffisances doivent être corrigées au cours de cet atelier. L'une d'entre elles est le renforcement de la délivrance des permis pour s'assurer de la capacité technique et financière des investisseurs intéressés par l'activité minière. Mais d'autres faiblesses y figurent aussi, notamment la modicité de la quotité de la participation de l'État dans le capital social des entreprises, les profits excédentaires des miniers, l'extension sans conditions préalables du régime privilégié du Code aux sous-traitants des entreprises affiliées, l'absence de cahier de charge reprenant les obligations en matière environnementale et sociale, le manque de transparence des recettes tirées par l'État de l'exploitation des ressources minérales; la liste est longue. Il s'agit d'autant de points devant faire l'objet de modifications au cours des travaux en atelier. Mais cette suite de défis à relever ne peut occulter les progrès accomplis dans le secteur minier ces onze dernières années, particulièrement au niveau des productions minières nationales du cuivre, du cobalt et du zinc. Disparu des statistiques officielles, l'or revient en force, avec une production mensuelle estimée à 115 kg. Aussi les participants à l'atelier devront se munir de patience pour arriver à de nouveaux équilibres, consacrant la consécration du modèle « gagnant-gagnant » dans le secteur minier. L'idée, a soutenu le gouvernement, est de préserver les intérêts de chaque partie prenante. Le gouvernement les a invités à travailler sans relâche sur les nouvelles dispositions de l'avant-projet de Code, en prenant en compte les acquis des discussions passées entre experts.

L.E.

CONSTRUCTIONS ANARCHIQUES

Démolition de la galerie marchande érigée sur le site de l'UPN

Au moment où la route de Matadi est en plein élargissement, la présence de ces échoppes jouxtant la chaussée et donnant sur l'emprise publique, était de nature à empêcher l'exécution du projet.

Les galeries marchandes ceinturant les abords de l'Université pédagogique nationale (UPN) ressemblent aujourd'hui à un champ en ruine. Et pour cause, les bulldozers de l'hôtel de ville sont passés par là. Depuis hier, en effet, ces engins détruisent toutes les bâtisses érigées à la lisière de ce site universitaire qui, de plus en plus, semble perdre sa vocation académique au profit des visées commerciales. Beaucoup n'en revenaient pas de voir tout ce complexe commercial s'écrouler comme d'un château de cartes. Déjà, la veille, les Chinois, les Libanais et les autres tenanciers des lieux avaient pris soin de vider leurs échoppes après avoir appris la triste nouvelle.

Après plusieurs avertissements, l'État venait donc de sévir contre ces expatriés qui ont semblé mini-



Les débris des matériaux de construction après la démolition

miser la portée de cette décision parce qu'habitué au laxisme des dirigeants congolais réputés corruptibles. Or, depuis l'avènement de Matata Ponyo à la tête de l'Exécutif national, les choses ont véritablement commencé à bouger. Renseignément pris, il appert que c'est depuis le mois de mai que la perspective de démolition de ces galeries marchandes était envisagée au niveau du gouvernement provincial. Des réunions tenues entre l'au-

torité urbaine et toutes les parties impliquées ont fait ressortir le caractère illégal de ces constructions érigées sur l'emprise publique. Même perception au niveau du gouvernement central qui, par le biais du ministère des affaires foncières, a finalement décidé à l'issue d'une réunion technique de démolir toutes ces constructions anarchiques. C'était en présence du conseiller principal du chef de l'État au collège des infrastructures, Kim-

bembe Mazunga, d'un représentant de l'hôtel de ville et du recteur de l'UPN, Clémence Kasinga.

Au moment où la route de Matadi est en plein élargissement avec l'entame des travaux au niveau de l'avenue Masikita, la présence de cette galerie marchande jouxtant la chaussée était de nature à empêcher l'exécution de ce projet. D'autant plus que dans l'esprit du gouvernement, il est question d'installer dans ce carrefour un grand parking afin de désengorger cet espace généralement inondé des véhicules venant dans tous les sens. Selon certaines indiscretions, le chef de l'État aurait avalisé cette décision après avoir pris connaissance du dossier et l'avoir examiné à fond. Il est établi, en effet, que la construction de ces magasins résulte d'un contrat de gré à gré qu'auraient signé cet établissement universitaire et une société libanaise sous la férule de Mashako Mamba alors ministre de l'ESU. Les clauses de ce contrat juteux n'ont

jamais été révélées au public et c'est de manière volontaire que les parties ont tenu à revêtir ce contrat de sceau du secret. Les autres services compétents de l'État ont été superbement ignorés dans ce deal négocié en dehors des règles régissant la passation des marchés publics. Après investigations, il ressort qu'au terme du contrat, les expatriés bénéficiaires étaient garantis du droit de jouissance de leur patrimoine immobilier pendant vingt ans. En contrepartie, l'UPN devrait bénéficier de la construction de nouveaux auditoriums et des latrines pour étudiants. À l'échéance du contrat, la gestion de tout le patrimoine immobilier ainsi construit devrait revenir à l'UPN. Toutefois, les dessous des cartes de ce contrat juteux dont le Rectorat de l'UPN avait tiré d'énormes dividendes financières, sont encore loin d'être connus. Ainsi se clôture ce dossier qui aura fait couler beaucoup d'encre et de salive.

Alain Diasso

GANGSTÉRISME URBAIN

La police intensifie la traque aux « Kuluna »

L'insécurité ambiante entretenue par ces inciviques habitués à commettre des rapt des biens de valeur, des viols, des coups et blessures, des meurtres et autres bévues, a baissé d'un cran.

Peut-être que l'on tend vers la fin du phénomène « Kuluna ». Ces gangsters urbains qui terrorisent Kinshasa en semant le désarroi et la désolation dans plusieurs quartiers sont désormais la cible de la Police nationale. Ils sont traqués en tout lieu et en toute circonstance. Le général Oleko qui a instruit les forces de l'ordre commises à cette délicate tâche, n'avait pas froid aux yeux en leur instruisant de « nettoyer » ce qu'il en reste de ces garnements. Le gouvernement avait déjà donné son quitus pour une opération coup de poing à mener durant trois mois en synergie avec la Magistrature, les services de sécurité et d'intelligence. En liminaire, une campagne de sensibilisation avait été amorcée avec le concours des leaders sociaux pour tenter de ramener les « Kuluna » réfractaires à la raison. Cette phase terminée, on est maintenant à la traque systématique de ces bandits par la police qui ne fait plus dans la dentelle pour accomplir sa mission.

Conscients du côté nocif du phénomène, l'inspection provinciale de la police/ville de Kinshasa a tenu à équiper ses éléments pour accroître leur efficacité sur terrain. Des patrouilleurs à bord des Jeeps veillent au grain et sillonnent toutes les artères de Kinshasa à la recherche de ces délinquants dont beaucoup se sont délocalisés de leurs lieux de prédilection. Dans les communes de Bumbu, Selembao et Ngiri-Ngiri Elen-gesa, les policiers ont été obligés, selon des sources, à user des armes à feu. Il est fait état, en effet, de trois « Kuluna » déjà tués par balles depuis le mardi 19 novembre dans ces trois juridictions préci-

tées. D'après certains témoignages, il s'avère que les policiers procèdent au repérage des maisons ou des familles abritant ces délinquants et après leur identification, une balle est vite partie. C'est dans ces conditions que les premières victimes de cette opération seraient tombées, explique-t-on.

La clé des champs pour chacun

À Kinsenso, Ndjili, Matete, Kingasani et ailleurs réputés bastions de ces gangsters, c'est la débandade. C'est désormais chaque jour qu'on apprend qu'un Kuluna a été tué par balle. Moralité : l'insécurité ambiante entretenue par ces inciviques habitués à commettre des rapt des biens de valeur, des viols, des coups et blessures, des meurtres et autres bévues, a baissé d'un cran. Les « schégués », ces enfants de rue qui empestent Kinshasa ont également disparu de la circulation. C'est avec un grand soulagement que la population kinoise a accueilli cette opération menée tambours battants par la Police nationale congolaise (PNC). Toutes les voies de droit sont dorénavant « utilisées par la police et la justice, afin de mettre fin, rapidement et de manière définitive » à cette forme de criminalité qui gangrène Kinshasa, conformément au vœu exprimé par le chef de l'État.

« J'appuie totalement la police nationale dans cette opération visant à neutraliser cette horde d'inciviques. Il nous appartient de saisir cette opportunité pour dénoncer ces malfrats et les livrer à la police. Trop, c'est trop », commente un technicien habitant la commune de Masina. L'intéressé avait été rendu infirme par le fait d'un « Kuluna » qui lui avait sectionné son orteil gauche à l'aide d'une machette infectant ainsi une partie de sa jambe sur le point d'être amputée.

A.D.

GOUVERNEMENT DE COHÉSION NATIONALE

Alexis Lenga réaffirme la non participation du MLC

À la veille des festivités marquant les 15 ans du Mouvement de libération du Congo (MLC) annoncées pour ce samedi 23 novembre 2013 sur l'esplanade du boulevard Triomphal, ce cadre du parti lève toute ambiguïté par rapport au débat interne sur la participation ou non de son parti au gouvernement de cohésion nationale.

Député national du Mouvement de libération du Congo (MLC), Alexis Lenga est de ceux qui appuient la non-participation de son parti au sein du gouvernement de cohésion nationale issu des concertations nationales. Il n'a pas froid aux yeux pour partager ses convictions qu'il veut enracinées dans des principes démocratiques intangibles. Il trouve inconcevable, en effet, qu'un parti dit de l'opposition de la trempe du MLC puisse figurer dans une coalition gouvernementale qui, par essence, est l'ensemble des forces politiques partageant une même vision de combat ou un même programme politique. « Comment un opposant qui est appelé à critiquer les actions du pouvoir pourra-t-il évaluer objectivement le programme d'un gouvernement dont il fait partie ? », s'interroge-t-il d'emblée. Aussi, fait-il remarquer, de part les statuts régissant l'opposition et la Constitution du pays, « on ne peut pas s'appeler opposant dans un gouvernement auquel on appartient ». Le MLC ne s'inscrit donc pas dans la logique de faire partie de la nouvelle majorité qui devra gérer l'État après que l'informateur désigné l'ait clairement identifié conformément à l'article 78 de la Constitution. Pour cet élu de Gemena, il est hors de question de marcher à contre-courant des directives tracées par Jean-Pierre Bemba depuis sa cellule de la Haye. Ce dernier, fait-il savoir, était de ceux qui avaient appelé au dialogue entre

Congolais pour décrier le climat politique et conjurer le sort de la balkanisation qui planait sur le pays. L'article 8 de la loi portant statut de l'opposition lui accordait, en tant qu'opposant, le plein droit de s'informer sur les actions gouvernementales et d'y émettre des critiques constructives. Ce qui fut fait.

Halte à la compromission

Tout en levant l'option de sa participation aux concertations nationales, nuance-t-il, les délégués du MLC n'y allaient pas tête basse à l'instar des moutons de panurge. Bien au contraire, fait remarquer Alexis Lenga, ils avaient à l'esprit le message leur envoyé par le Chairman assorti des instructions précises. « Jean-Pierre Bemba les a avertis de ne pas aller dans ce forum pour faire des compromissions en trahissant les intérêts de la population ou en participant à un quelconque partage du pouvoir », indique l'interlocuteur des Dépêches de Brazzaville. Il fallait donc ôter dans la tête des délégués MLC à ces assises qu'il ne s'agissait pas d'une conférence nationale bis ou encore d'un Sun city bis. Ce message, comme il fallait s'en douter, a suscité des remous au sein du parti sur fond d'un malaise encore perceptible. Alexis Lenga reconnaît la triste réalité et ne s'en cache pas. D'autant plus que certains membres du parti ne partageant pas les vues de leur leader menacent de quitter le navire. « C'est la liberté de tout le monde. Le MLC est comme une famille où la liberté de chaque membre est garantie », explique-t-il, tout contrarié. Prenant l'exemple d'une famille où des enfants devenus majeurs ont la liberté de quitter le toit parental pour lorgner ailleurs, Alexis Lenga pense qu'il en est de même dans un parti

politique où la liberté d'entrer ou de sortir est garantie à tout membre. Dans le cas d'espèce, il présente deux options. « Soit Jean-Pierre Bemba dit non à la démarche et libre à ceux qui pourraient s'engager dans ce gouvernement à y adhérer à titre individuel sans engager le parti tout en assumant les conséquences de leur choix. Soit le parti parvient à un consensus pour lever l'option d'une entrée dans ce gouvernement », explique-t-il. Au jour d'aujourd'hui, il n'y a pas de consultations lancées à l'endroit des partis politiques de l'opposition. Les contacts sont jusque-là individuels avec des personnalités politiques. « Libre à chaque d'avoir sa vision sur les concertations nationales et sur ses retombées », se contente de dire l'élu de Gemena.

La bourde de l'opposition

Abordant la question du porte-parole de l'opposition, Alexis Lenga a indiqué que cette matière n'a pas été incluse dans l'agenda des travaux de la présente session parlementaire. « C'est une matière qui relève du pouvoir discrétionnaire de deux présidents des chambres du Parlement », a-t-il fait savoir. Et d'ajouter que « c'est à cause de notre comportement de l'opposition que jusqu'à présent, le gouvernement de la majorité n'a pas un répondant du côté de l'opposition ».

Le gouvernement Matata ayant été installé au mois de mai 2012, il estime que c'est officiellement en août de la même année que ce porte-parole devrait être élu. Mais hélas ! Ses derniers mots sont ceux de concorde nationale avec, à la clé, un espoir de paix toujours renouvelé pour l'ex Kivu.

A.D.

FOOTBALL-COUCPE DE FRANCE

Saint Amand d'Otis N'Goma élimine Le Havre

Le technicien congolais de la RDC du football, Otis N'Goma Kondi a conduit Saint-Amand (évoluant à la Ligue du Nord Pas-de-Calais en Division d'honneur en France) à l'exploit, le dimanche 17 novembre 2013, lors de l'élimination de Le Havre (L2 Française) au 7e tour de la Coupe de France de football.

Les joueurs de l'entraîneur Otis N'Goma ont inscrit l'unique but de la partie dans les temps additionnels de la partie par le biais de Carvalho. La prouesse tient du moment qu'il y a un écart de quatre divisions entre les deux clubs. Ainsi, Saint-Amand a donc écarté de la course pour la Coupe de France un club qui a quatre divisions au dessus. L'histoire se répète pour l'ancien sélectionneur intérimaire et ancien sélectionneur adjoint des Léopards de la RDC. À l'époque où il était coach de Cambrai en CFA, Otis N'Goma avait réussi à écarter de sa route Reims (L2), avant d'être éliminé par l'Olympique de Marseille à la prolongation. Et le récent succès de Saint-Amand actuel (6e sur 14 clubs au classement de la



Le coach Otis N'Goma et ses poulains de Saint-Amand

Division d'honneur) a plongé Le Havre de l'international congolais Distel Zola et du binational Harisson Manzala dans une grosse crise de confiance.

Et d'ailleurs, Otis N'Goma a, dans la presse française, déclaré qu'il avait joué sur le côté psycholo-

gique : « On se qualifie au mérite, au courage, mais on y a également mis de la qualité. On a profité du fait que Le Havre n'était pas bien en championnat pour jouer sur le côté psychologique de ce match et pousser les Havrais à la faute. On savait qu'il faudrait y mettre toutes

nos tripes et tout notre cœur, mais on savait aussi que si nous ne propositions rien dans le jeu, la mission serait impossible. On a fait les choses comme il le fallait et à l'arrivée, c'est un grand jour pour tout le Valenciennois ».

Cette défaite a littéralement scan-

dalisé le président sportif de Le Havre, Jean-Pierre Louvel : « Mal, très mal. Et ce ne sera pas facile à digérer. C'est une faute professionnelle. C'est même scandaleux ! Il n'y a pas d'autre mot. J'ai honte... Honte pour mes supporters, pour mes partenaires, pour nos élus. On n'a pas le droit de leur rendre une telle copie. C'est inacceptable. Et il faut vite réagir, parce que sportivement, le club est en grand danger. Lorsqu'on n'est pas capable de battre une Division d'honneur, c'est très dangereux pour la suite. Il faut se remobiliser ».

L'on rappelle qu'on tour précédent, Saint-Amand avait dégagé de son passage la formation de Tourcoing, également de la Division d'Honneur. Otis N'Goma et les Amandinois attendent donc le prochain adversaire. Rappelons qu'Otis N'Goma a été sélectionneur adjoint de la RDC sous le Français Robert Nouzaret. Il avait été mis à l'écart en 2011 lors de l'arrivée de Claude Le Roy à la tête du staff technique congolais. Et c'est en 2013 qu'il s'est vu offert un bail avec Saint-Amand.

Martin Enyimo

COUCPE DE LA CONFÉDÉRATION-FINALE

Mazembe défie CS Sfaxien à Tunis

TP Mazembe de Lubumbashi affronte, ce samedi 23 novembre au stade Radès de Tunis, SC Sfaxien de Tunisie, en finale aller de la 10^e édition de la Coupe de la Confédération. Le coup d'envoi du match sera donné à 18h, heure de Kinshasa.

Les Corbeaux du Katanga séjournent déjà dans la capitale tunisienne depuis le mercredi 20 novembre dans la soirée, après une préparation d'une semaine pour ce match au Lizzy Sport Complex d'Accra au Ghana, une propriété de l'ancien international français de souche ghanéenne Marcel Dessailly. Les deux attaquants tanzaniens des Corbeaux Thomas Ulimwengu et Bwana Ali Samatta ont pris l'avion avec le reste du groupe à l'aéroport d'Accra pour Tunis. Ils revenaient du match amical à Dar-Es Salam entre Tanzanie et Zimbabwe (0-0).

Pour Patrice Carteron, les deux joueurs peuvent être opérationnels au cours de cette finale aller à Tunis. Le technicien français a évoqué l'importance du stage d'Accra. « Nous avons conscience de nos forces tout en respectant notre adversaire. L'intérêt de ce stage à Accra était de donner au maximum d'informations aux joueurs pour qu'ils visualisent leur adversaire et, sachant quelles sont ses forces, voir comment le mettre en difficulté », a-t-il indiqué sur le site officiel de Mazembe.

Pour sa part, le capitaine Trésor Mputu est mis l'accent sur un résultat probant au match aller contre CS Sfaxien à Tunis : « En Coupe d'Afrique interclubs, pour gagner la finale il faut à tout prix passer le cap en réussissant le match aller. Ça nous tient à cœur. Raison pour

laquelle tous mes coéquipiers ont travaillé encore durement après notre élimination en Ligue des Champions et pendant ce dernier stage à Accra. Nous avons des jeunes dans



Robert Kidiaba et les Corbeaux à leur arrivée à l'aéroport de Tunis

l'équipe qui n'ont jamais disputé une finale d'une compétition majeure. Ça sera une première pour eux et un rêve qui se réalise. Il faut saisir l'occasion en allant chercher le trophée. Disputer une finale ça n'arrive pas toutes les saisons... alors surtout ne pas laisser passer cette opportunité, tout le groupe doit s'en imprégner ». Alors que Mazembe se dit prêt pour cette finale aller, du côté du CS Sfaxien, on pense sur les stratégies à adopter afin de battre Mazembe déjà à Tunis. Le technicien allemand coach du club, Ruud Krol pourra peut-être tenir compte des avis de l'entraîneur tunisien Mondher Kebaier de CA Bizertin, un autre club tunisien qui avait partagé le groupe avec Mazembe lors de la phase des poules. Ce dernier a indiqué que la force de Mazembe c'est Trésor Mputu et ses latéraux.

M.E.

STADE DE MARTYRS

Le village de la Francophonie cédé à la ville de Kinshasa

Sur base de cette cession décidée par la Délégation générale à la Francophonie, l'autorité urbaine a interdit l'organisation des activités de quelque nature que ce soit au sein de ce site, jusqu'à nouvel ordre.

Dans un communiqué publié le 21 novembre, le vice-gouverneur de la ville-province de Kinshasa, Clément Bafiba Zomba, a interdit jusqu'à nouvel ordre, l'organisation des activités dans le village de la Francophonie, situé dans les installations du stade des Martyrs, dans la commune de Lingwala. Le vice-gouverneur agissant au nom du gouverneur André Kimbuta, en mission, a menacé d'exposition à la rigueur de la loi, tous les contrevenants à cette décision. Le vice-gouverneur a noté que la Délégation générale à la Francophonie a cédé ce site érigé à l'occasion du XIV^{ème} sommet de la Francophonie à la ville, pour dispositions. Cette cession rentre dans le cadre de l'exécution des instructions du ministre des Affaires étrangères, coopération internationale et francophonie, du 25 juillet.

Ce site situé dans les installations du plus grand

stade de la ville-province de Kinshasa et qui a servi de cadre au XIV^e sommet de la Francophonie est, en effet, envahi depuis quelques temps, par des bistrotts et autres débits de boisson. Des kermesses y sont également quelques fois organisées. Beaucoup ont déploré cette situation liée à une habitude qui prend corps dans la ville-province d'occuper tout espace considéré comme vide. Si on n'y installe pas une église, c'est un bar ou un débit de boisson qu'on y aménage. Pour le cas du village de la Francophonie, les bistrotts ont pris le dessus sur les églises. Des Kinois interrogés ont estimé qu'en son temps ce village devrait préserver sa vocation première et servir d'un lieu touristique et historique rappelant la promesse tenue par le pays d'organiser cette grand-messe de la Francophonie. « L'objectif du village, ce n'est pas ce que nous sommes en train de vivre maintenant. On devrait garder ces installations pour, par exemple, en faire une foire où on pouvait exposer certaines vestiges liées à la Francophonie », a souhaité un Kinois. Ouvert le 9 octobre 2012 pour présenter la diversité culturelle des pays



Le village de la Francophonie

membres de l'Organisation internationale de la francophonie, à l'occasion du sommet de Kinshasa, ce site, bâti sur une superficie de près de soixante quatre mille mètre carrés, compte cent onze stands de dimensions différentes.

Au moment où il revient à ville de Kinshasa, des sources proches de l'autorité urbaine indiquent que l'opinion sera fixée sous peu sur sa nouvelle affectation. Mais, en attendant, toute les activités y sont interdites, jusqu'à nouvel ordre.

Lucien Dianzenza

ÉVÉNEMENT

Un festival culturel du grand Kasai en vue à Kananga

La manifestation qu'envisage de tenir le ministère provincial de la Culture et des arts du Kasai-Occidental dans la seconde quinzaine du mois de décembre mettra en exergue la diversité culturelle de la contrée dans le but du développement de l'ensemble de l'espace Kasaien.

Organisée sous l'initiative du ministère provincial de la Culture et des arts du Kasai-Occidental, le festival devrait servir à sensibiliser la population, les opérateurs économiques et les décideurs politiques au bien-fondé de la culture pour le développement socio-économique de l'espace Kasaien. Le prochain rendez-vous de Kananga, nous apprend alors l'Agence congolaise de presse (ACP), sera axé sur « l'évolution économique, l'émancipation sociale et l'épanouissement culturel du grand Kasai ».

Outre l'aspect développement évoqué ci-haut, le festival entend aussi favoriser le rapprochement des différentes communautés. Ce, en rappelant son importance dans la dynamique de l'intégration sociale et la consolidation de la conscience d'appartenance à un même espace culturel, apprend-on. En outre, l'ACP a mentionné l'opportunité ainsi offerte aux peuples de la contrée de travailler à « la construction d'une culture de développement à même de générer les énergies créatrices animées par une volonté d'une vie commune ».

Dans la programmation de l'événement à venir sont prévues une série d'activités d'ordre scientifique mais aussi à caractère culturel et festif. Au menu, il y a lieu de citer en premier lieu la tenue de conférences spécialisées, une exposition d'œuvres d'arts et des visites guidées des sites touristiques. Pour lier l'utile à l'agréable, l'organisation a mentionné l'aménagement d'un espace kermesse où seront offerts, entre autres, des spectacles traditionnels. Et, pour une ambiance plus grande, il a été évoqué la participation de la province voisine du Kasai-Oriental. Une collaboration vivement attendue, perçue comme un signe réel de la consolidation fort souhaitée des relations fraternelles des peuples du Kasai.

N.M.

FESTIVAL AIR D'ICI

Les participants à la troisième édition sont connus

Le week-end dernier, Racine Alternative a jeté son dévolu sur neuf des soixante-huit candidats retenus pour l'audition en perspective du rendez-vous culturel urbain qu'il veut « militant, pédagogique et festif » prévu du 12 au 14 décembre prochain.

Depuis dimanche, les candidats à la troisième édition du Festival aiR D'ici sont fixés sur leur sort. Comme a précisé Lexxus Legal aux Dépêches de Brazzaville, « sauf désistement de leur part ou imprévu, les neuf sélectionnés, groupes et artistes en solo confondus, prêteront à l'édition 3 à la Halle de la Gombe ».

Prendront donc part au show les deux jours du festival les groupes ou artistes solo suivants: « Les députes, Milice Bantu, Horjibus, Kange Music, Proto Bantu, Joe Guez, Jack Inga, Mapipo, Sinda et Nada », a-t-il indiqué. Le chanteur Hip hop s'est d'ores et déjà dit ravi du fort intérêt désormais marqué à l'événement initié par son Asbl Racine Alternative.

Lexxus Legal l'explique par l'engouement observé au sein de la jeunesse kinoise quant à sa participation à la manifestation organisée depuis maintenant trois ans en partenariat avec l'Institut français (IF). Après audition des soixante-huit CD reçus, nombre au-delà des attentes de l'organisation, le comité d'écoute constitué pour l'occasion s'est vu contraint d'élargir le cercle des participants de six à neuf, a-t-il dit.

Contrairement à l'an dernier, aiR D'ici a choisi de rehausser son pres-

tige en accueillant sur son podium deux artistes de la scène locale. La troisième édition a donc pour invités Celéo Scram et Sholo alors que la précédente avait une affiche plus prestigieuse avec des hôtes d'ici et d'ailleurs. Il y avait notamment le Sénégalais Didier Awadi, le Congolais d'en face, Fredy Massamba, arrivé de Belgique pour la circonstance ainsi que le fils du pays venu de France Sévy Rol's.

Le Festival aiR D'ici, c'est aussi la danse. La présente édition qui aligne vingt groupes de la capitale a décidé, par ailleurs, de rendre un hommage à Art Con Crew. Une fa-



çon de rappeler au public le mérite du collectif censé représenter la RDC au 13e jeu de la Francophonie. À défaut d'avoir fait le déplacement de Nice en septembre dernier, le comité d'organisation a prévu, a-t-on appris, une scène spéciale pour Art Con Crew qui, comme le reste de la belle équipée d'artistes locaux, l'on s'en souvient, ont manqué le rendez-vous de France faute de visas. L'autre groupe à l'affiche du prochain battle de fair-play est Speed Dance du Congo Brazzaville.

Nioni Masela

MUSIQUE

La sortie de « Maître d'école » reportée à l'année prochaine

La sortie du nouvel opus de Papa Wemba est prévue pour le 26 février 2014



Papa Wemba pendant le tournage d'un clip de "Maître d'école"

La mise sur le marché de l'album va correspondre avec le 37^e anniversaire du groupe Viva la musica.

Papa Wemba séjourne à Paris depuis le mois de septembre afin de finaliser les travaux de cet opus. Actuellement, apprend-on, il est en tournage des clips qui vont accompagner les chansons. Dans cet album, Papa Wemba a effectué des featuring avec les artistes Jossart Nyoka Langa, le leader du groupe Zaiko Langa Langa, Barbara Kanam et JB Mpiana, patron de Wenge Bcbg. Le duo entre Papa Wemba et JB Mpiana, apprend-on, s'est déroulé dans un studio de Paris lors du der-

nier séjour de JB Mpiana dans la capitale française où il était allé finaliser les termes du contrat de son concert au Zénith de Paris le 21 décembre prochain. Il s'agit-là de leur deuxième duo après celui effectué dans la chanson *Cavalier solitaire* contenue dans l'album *Feux de l'amour* de JB Mpiana sorti en 1997.

L'album *Maître d'école* comportera 12 titres notamment *Chasse à l'homme*; *Pool de la mort*; *Triple option*; *L'homme de Sandtown (H2O)*; *Na ndimi*; *Valeur ya muasi*; *Nostalgie*; *Kaporol* et *4 minutes 29 secondes d'adoration...* Le clip de lancement, indique-t-on, sera disponible très bientôt.

C'est depuis le début de l'année que Papa Wemba a entamé les travaux d'enregistrement de ce nouvel album dont la sortie était initialement prévue pour le mois de Juillet, avant d'être reportée à décembre et enfin en février.

Patrick Kianimi

AS DRAGONS

Le milieu défensif Philippe Mavuba apporte son expérience

Le joueur veut participer activement au retour de l'AS Dragons dans l'élite du football national, notamment à la Division 1. Et cela passera par le titre de champion de Kinshasa.

Malgré les ambitions de rejoindre l'élite du football congolais, l'AS Dragons fait un début de saison moyen au championnat de l'Entente provinciale de football de Kinshasa (Epfkin), division inférieure par rapport au championnat national de football -Division 1-. L'équipe occupe actuellement la cinquième position au classement au terme de la 6^e journée. Malgré cette entame un peu timide, certains joueurs arrivent à sortir du lot. C'est le cas du milieu récupérateur Philippe Mavuba Landu. Avec son gros volume de jeu, ce joueur s'est imposé comme l'homme orchestre dans la récupération, bénéficiant de la confiance totale de l'entraîneur principal Yvon Kintenge. Et sa prestation de facture en ce début de saison a tapé dans l'œil du sélectionneur des Léopards locaux, Santos Muntubile qui l'a présélectionné pour le démarrage de la préparation du



Philippe Mavuba Landu, milieu récupérateur de l'AS Dragons de Kinshasa

Championnat d'Afrique des nations prévu en janvier et février 2014 en Afrique du Sud.

Philippe Mavuba Landu a fait ses débuts au sein de l'équipe Unefikin au championnat de l'Entente urbaine de football de Kinshasa/Lipopo au milieu des années 2000. Ensuite, il a évolué à Saint-

Michel de Ouenzé de Brazzaville au Congo, avant de revenir à Kinshasa pour jouer dans Belor à l'Epfkin. Voyageur, il a aussi évolué à Sanga Balende de Mbuji-Mayi (Kasai oriental), à Bukavu Dawa du Sud-Kivu avec lequel il a disputé les seizièmes de finale de la Coupe de la Confédération en 2007, éliminé par le FC 105 du Gabon. Il a à nouveau quitté le pays pour jouer à Benfica de Kabinda en Angola, avant de prendre la direction de Mbuji-Mayi pour endosser le maillot de l'USKA.

Il a intégré l'AS Dragons lors de la saison 2012-2013. C'est donc sa deuxième saison chez les Monstres de Kinshasa. Milieu défensif et polyvalent en défense, Philippe Mavuba Landu nourrit des ambitions grandes pour la suite de sa carrière. Alors que le club vient d'enregistrer sa première défaite à l'issue de la sixième journée contre Racing club de Kinshasa (1-2), Philippe Mavuba, qui fait appel à son expérience, note que le groupe garde le moral afin de s'améliorer dans la suite du championnat.

Martin Enyimo

BANDUNDU

Caritas Congo assure la prise en charge nutritionnelle des enfants

La malnutrition demeure un problème de santé en RDC. Selon l'enquête MICS 2010, vingt quatre pourcent des enfants de moins de cinq ans ont une insuffisance pondérale ; quarante-trois pourcent ont un retard de croissance et neuf pourcent accusent une perte de poids.

Pour lutter contre cette maladie qui aggrave le taux de mortalité infantile en RDC, l'Ong Caritas Congo avec l'appui de l'Unicef assure la prise en charge nutritionnelle des enfants dans la province du Bandundu. Trois zones de santé sont concernées par ce projet. Il

s'agit de Kimbao, Moanza et Muela lembwa. Ces zones de santé sont situées dans les territoires de Kenge, Masi manimba et Feshi, dans le district du Kwango.

Avant le lancement des activités de dépistage et de prise en charge au niveau des unités nutritionnelles thérapeutiques, une formation a été organisée à l'intention des prestataires des soins et des relais communautaires pour qu'ils soient en mesure de bien prendre en charge des enfants souffrant de la malnutrition. Cette formation a consisté

notamment en la prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë, à l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant.

Cette formation a permis à l'équipe du Bureau Diocésain des Œuvres Médicales (BDOM) à Kenge, au représentant du district sanitaire de Kwango et aux membres des équipes cadre des trois zones de santé d'être capables d'assurer la mise en œuvre du projet et de gérer le partenariat de Caritas Congo Asbl avec le Programme national de nutrition et l'Unicef.

Aline Nzuzi

MARCHÉS PUBLICS

Les TPE et entreprises artisanales face à la commande publique

Un atelier de formation et d'information s'est ouvert, le 21 novembre, sur le thème des Très petites entreprises (TPE) et des entreprises artisanales face à la nouvelle réglementation des marchés publics.

Organisé par l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), l'atelier d'échange parrainé par le ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat, représenté par Serge Gaston Moundélé-Ngoumba, conseiller à la coordination des structures sous tutelle, a pour but de renforcer les capacités de ces entreprises en matière de formalisation et des règles relatives aux procédures de passation et d'exécution des marchés publics, afin de favoriser leur participation à la commande publique. À l'ouverture de la session de vulgarisation et de sensibilisation du code des marchés publics, le représentant de la ministre des PME et de l'artisanat a déclaré que cette session devait être comprise comme une occasion propice à permettre d'appréhender les mécanismes sans lesquels l'accès aux marchés publics est impossible. Serge Gaston Moundélé-Ngoumba a exhorté les participants à suivre avec attention les différents mo-

dules développés par les conférenciers.

Dans sa communication, David Martin Obami, directeur général de l'ARMP, a présenté la nouvelle réglementation des marchés publics contenue dans le décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics. Il a cité quelques dispositions : « *Les types de marchés publics sont les marchés de travaux, les marchés de fournitures, les marchés de services et les marchés de prestations intellectuelles. Tout fournisseur, prestataire ou entrepreneur peut se porter librement candidat aux marchés publics dans les conditions prévues par le présent décret. En fait, toute personne physique ou morale peut se porter candidat aux marchés publics sauf les personnes n'ayant pas souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur, les personnes qui ne se seraient pas acquittées des droits, taxes, impôts, cotisations sociales.* » Puis, David Martin Obami d'ajouter : « *Le code des marchés publics, issu de la réforme de notre système de passation des marchés publics, a pour finalité la promotion du secteur national, la lutte contre le chômage et l'éradication de la*



Les participants à l'atelier de l'ARMP. Crédit photo "Adiac"

pauvreté. » François Mabiala, conseiller juridique au Centre de formalités des entreprises administratives (CFE) a, en développant son module « le Schéma de création d'une entreprise », défini les procédures et obligations à remplir en vue de la création d'une entreprise. Le CFE délivre les documents de création des entreprises : le Registre du com-

merce et du crédit mobilier (RCCM), l'autorisation d'exercer les activités commerciales, le numéro d'identification unique (NIU), l'immatriculation au Service congolais des entreprises nationales (SCIEN) ou des établissements (SCIET) ; avant d'énumérer les procédures et coûts des formalités de création d'entreprises. L'atelier organisé

à l'intention des TPE et entreprises commerciales dément l'idée selon laquelle les très petites entreprises et entreprises artisanales, sont exclues du processus de passation des marchés publics. Une impression injustifiée due à la méconnaissance de la réglementation applicable en la matière.

Hervé Brice Mampouya

INSALUBRITÉ

Inquiétudes au marché KM4 à Lumumba

Face aux immondices et aux odeurs qui se dégagent au marché KM4, les populations s'alarment et ne cachent pas leur désarroi.

Il y a plus de deux semaines que le bac à ordures placé à côté du marché Kilomètre 4, dans le premier arrondissement Lumumba, n'a pas été vidé. Conséquence : dégagement des odeurs nauséabondes qui rendent le secteur invivable. Inquiets des effets que cette insalubrité peut engendrer, les riverains prient les autorités municipales d'intervenir. « *Avant l'installation de ce marché sur ce site nous étions bien. Aujourd'hui, nous vivons mal. Avec les pluies, tous les déchets flottants rentrent dans nos parcelles et nous sommes obligés de nous enfermer dans les maisons avec les enfants*



Le bac à ordures submergé par les déchets, le mercredi 20 novembre, jour du nettoyage du marché

pour ressortir quand l'eau de pluie se retire entraînant avec elle les déchets », s'est indignée Patricia Badinga, voisine du marché KM4. Et Olga de souligner : « *Nous sommes fatigués de humer ces odeurs surtout*

nos petits enfants. Pour nous soulager, la mairie doit tout faire pour vider ce bac tous les deux jours. »

La panne du véhicule complique la situation

Interrogé suite aux do-

léances de la population, le vice-président du comité du marché KM4, Célestin Milebé, a rétorqué que le véhicule destiné au ramassage des ordures de ce marché était en panne. « *C'est un problème de la mairie, qui*

n'a pas beaucoup de véhicules de ramassage d'ordures. Nous avons un véhicule qui venait trois fois dans la semaine. Mais cela fait plus de deux semaines que ce moyen est tombé en panne. Se pose aussi un problème de bac à ordures car nous n'en avons qu'un et quand il est rempli, les gens déversent leurs ordures sur la voie. C'est pourquoi vous constatez que la voie est même bloquée », a-t-il expliqué.

En attendant une solution de la mairie, le comité du marché a rassuré la population, à savoir que tous les moyens seront utilisés pour apaiser leurs inquiétudes. « *Nous allons nous entendre avec les jeunes pour qu'ils commencent à enlever ces ordures à partir de la date d'aujourd'hui* », a-t-on fait savoir.

Charlem Léa Légnoki

PEINTURE

Les Ponténégrins découvrent les œuvres d'Eugène Malonga

Cet illustre peintre congolais est décédé en 2005. Ses œuvres font l'objet d'une exposition-vente, du 13 novembre au 21 décembre, à l'Institut français du Congo (IFC).

Au total, quarante-six des deux cent quarante-cinq de ses tableaux sont exposés.

Eugène Malonga était un adepte du semi-abstrait et surtout du réalisme. Il affectionnait la peinture sur toile, sur contre-plaqué et sur papier de dimensions moyennes. Le plus grand tableau de l'exposition, intitulé Le Paysan, est une peinture sur contre-plaqué de 65

cm x 50, et le plus petit (25 x 21), intitulé Femme et enfant, a été réalisé sur papier.

Exécutés à la peinture à huile (en tube) et à l'aquarelle dans des couleurs vives et attirantes, les tableaux évoquent des scènes de vie dans la société congolaise et afri-

caine, avec des thèmes liés au travail, à l'amour, la famille, la femme, l'enfant... L'œuvre abondante d'Eugène Malonga père est constituée en majorité de portraits et de paysages. « *Il utilisait souvent un couteau et des pinceaux pour faire ses tableaux. Ses couleurs préférées étaient le vert, le jaune et le bleu* », confiait, le jour du vernissage, Eugène Malonga fils, qui se consacre aussi à la peinture depuis son plus jeune âge.

Le plus grand tableau de l'exposition intitulé Le Griot, une peinture sur papier, date de 1978. Le plus récent, Le marché de Mougali (61 x 50), qui a été utilisé comme affiche, date de 2001. D'après certains visiteurs, ce tableau est un véritable chef-d'œuvre. « *Je suis plus attiré par ce tableau du fait qu'il est une œuvre contemporaine. Eugène Malonga père a commencé la peinture dans les années quarante, mais à la fin de sa vie, il a fait du contemporain. Ces tableaux sont un vrai patrimoine qui s'offre à nous. C'est un grand travail, c'est une belle rétrospective* », a dit Jacques Tondo, un visiteur appréciant les œuvres de l'artiste. Un musée en sa mémoire est annoncé...

Le public peut également décou-

vrir les autres œuvres d'Eugène Malonga père dans un catalogue mis à disposition sur place répertoriant toutes ses œuvres. Le peintre a aussi laissé plusieurs peintures sur bois, aquarelle sur papier, crayon sur papier et peinture sur bois noir et blanc. D'après Eugène Malonga fils, le reste des œuvres de son père sera exposé dans un musée qui sera bientôt érigé à sa mémoire dans la ville de Brazzaville.

Né en 1930 dans le village de Nko au Congo-Brazzaville, Eugène Malonga est considéré comme l'un des cinq fondateurs de la peinture congolaise. Il a commencé avec le dessin avant de se consacrer totalement à la peinture. Ses passages à l'École des peintures de Poto-poto et à l'École nationale supérieure des arts décoratifs lui ont permis de se perfectionner. Eugène Malonga a exposé dans plusieurs pays d'Afrique avant de s'éteindre en 2005 à l'âge de 75 ans.

Cette exposition est donc l'occasion pour les Ponténégrins de découvrir et de s'offrir les œuvres de ce grand artiste qui occupe une place importante dans le patrimoine culturel du Congo.

Lucie Prisca C00ndhet



Eugène Malonga fils posant devant les tableaux de son père (© DR)

IMMIGRATION

Les étrangers appelés à s'enregistrer dans les commissariats de police

La direction départementale de la police du Kouilou et de Pointe-Noire lance l'enregistrement des étrangers dans les commissariats de police de districts et d'arrondissements dans le cadre de la loi n°23-96 du 6 juin 1996 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers. Cette opération vise à lutter contre la criminalité et le terrorisme.

Le directeur départemental de la police de Pointe-Noire et du Kouilou, le colonel de police Gaëtan Victor Oborabassi, a effectué récemment une descente de travail dans la sous-préfecture de Mvouti, située à environ 127 km de la ville de Pointe-Noire.

Il s'est entretenu avec les personnels de la police et les chefs de villages et de quartiers, soulignant qu'il était urgent d'agir pour veiller au respect de la loi et des règles en vigueur.

Il a enjoint les chefs de quartiers à collaborer avec la police et à faciliter le déroulement de l'opération pour que l'ordre soit assuré dans les lieux publics et sur la voie publique à l'approche des fêtes de fin d'année et de Nouvel An. Pour un meilleur suivi par les services de police, les étrangers sont donc appelés à se faire enregistrer dans les commissariats de police de districts, arrondissements et quartiers. Cette opération est motivée

par le fait que des étrangers sont en situation irrégulière. Pour mémoire, la ville océane a été secouée, le 21 octobre dernier, par des violences urbaines à la suite d'une altercation entre deux bandes rivales, composées pour l'essentiel de ressortissants RD-congolais, ayant conduit au décès d'un sujet congolais âgé de 30 ans. Grâce à l'opération Lisalisi, l'ordre a été rétabli. Par ailleurs, la fête de la saint Martin, patron des commissaires de police, a été célébrée à Pointe-Noire le 12 novembre, lors d'une messe d'action de grâce à la paroisse Saint-Christophe de Mvou-Mvou, sous le signe du renforcement de la discipline, l'esprit de corps et la cohésion au sein de la force publique. Des représentants des autres composantes de la force publique et d'autres administrations étaient présents. Dans son homélie, l'aumônier de la force publique, l'abbé Matos, a exhorté les policiers à plus de justice dans l'accomplissement de leurs nobles tâches. À cette occasion, la direction départementale de la police de Pointe-Noire et du Kouilou a fait à la paroisse un don composé, entre autres, de bidons d'huile, de sacs de riz et de sel, au profit des personnes du troisième âge.

Faustin Akono

CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL LIGUE 2

V.-Club se maintient à la tête du classement de la zone B

La 17^e journée du championnat national de Ligue 2, zone B, s'est poursuivie les 19 et 20 novembre au stade Municipal de Pointe-Noire avec la victoire de V.-Club sur Africain, 2-0.

pards champion et Diable noirs à la ligue des champions africains.

Mais, peu avant ce match, TP Caïman a battu JSB sur le même score de 2 buts à 0. Ces deux équipes sont à quatre lon-



Le match V.-Club (en vert) contre Africain (en rouge)

À cinq journées de la fin de la phase retour du championnat national Ligue 2, le plus grand absent du championnat national d'élite caracole seul à la tête du groupe B avec 36 points. Jorvel Baki et Auriode Bissoungou sont les réalisateurs des deux buts de l'équipe à la première période du match.

Le coach Bernadin Nkounkou et ses poulains sont déterminés à rejoindre, l'année prochaine, le championnat national d'élite après la descente de Munisport et US Saint respectivement avant-dernier et dernier lors de ce championnat qui a qualifié l'AC Léo-

guez du leader du groupe avec notamment 32 points chacune. Pigeon vert est également sur cette longueur malgré sa défaite face à TP Mokanda sur un score écriqué de 0 à 1.

Dans le même cadre de la 17^e journée, Black Star a battu Pèlerin 2-0. La rencontre entre Nathalys et ASIA de Dolisie a été reportée à une date ultérieure. Par ailleurs, Ponton-sur-mer n'a pas fait le déplacement de Nkayi où il allait affronter Olympic de la localité. La 18^e journée se disputera ce samedi au stade Municipal.

Charlem Léa Legnoki

PCT

Le comité des membres d'honneur fait sa première sortie

Cette chambre des sages a marqué le début effectif de ses activités, le 21 novembre à Brazzaville, en présence des membres du secrétariat permanent du Parti congolais du travail (PCT).

Dans le but de faire du PCT une force de réflexion, d'analyses et de propositions, capable d'appuyer avec cohésion l'action du gouvernement, ce comité a été institué, lors du dernier congrès dudit parti, pour accomplir cette mission. « Le devoir premier des militants du PCT est de défendre et de conserver le pouvoir. Pour réussir dans cette difficile entreprise, le parti doit être efficacement organisé, animé par des ressources humaines de qualité et bénéficier de la vision populaire. C'est dans l'esprit de ces recommandations du congrès que notre formation politique a apporté une innovation dans l'histoire politique congolaise en instituant un comité des membres d'honneur », a signifié le secrétaire général adjoint du PCT, André Massamba.

Ainsi, 26 membres sur les 32 que compte ce comité, ont pris part à l'assemblée générale inaugurale. Cet organe, regroupant les membres ayant la maîtrise de l'histoire du parti, est le modérateur et le conseil du parti. Il a pour mission d'analyser des questions concernant la bonne marche du parti et de l'État. À ce titre, il émet des avis et formule des recommandations. Avec un bureau exécutif composé de cinq membres élus parmi les membres d'honneur et n'occupant aucun poste de travail au sein du parti, de l'État et du Parlement. « Une abondante moisson est attendue de nos contacts avec les populations pour inventer traditions, coutumes, sagesse, spiritualité, valeurs morales et éthiques. Il faut également mettre en relief les antivaleurs qui ont parfois troublé la paix sociale, l'unité nationale par la violence, le tribalisme, le vol, les viols et autres délits ayant causé le retard de naissance d'un État-nation moderne et démocratique. Mon souci est d'aiguiser notre soif de recherche, d'analyse, d'engagement et d'action dans l'accompagnement de nos missions », a déclaré le président du comité des membres d'honneur, Justin Mikolo-Kinzounzi.

Le secrétaire général adjoint a, pour sa part, conclu que cette efficacité retrouvée nous permettra d'assurer la conservation du pouvoir, de servir de véritable aiguillant à notre exécutif gouvernemental et d'inspirer une politique générale de justice et de progrès social.

Josiane Mambou Loukoula

PRÉPARATIFS DES JEUX AFRICAINS DE BRAZZAVILLE

Les délégués de l'UA saluent les efforts du gouvernement congolais

Après avoir exprimé leur satisfaction quant à l'avancement des travaux de ce site, les délégués, venus pour la première réunion conjointe, souhaitent que le Congo livre le chantier dans les délais.

Les techniciens ont fait la ronde des installations sportives à construire et à réhabiliter, ce 21 novembre, en commençant par le complexe sportif de Kintélé où se construit un stade d'une capacité de 60.050 places, un palais des sports de 10.000 places et un complexe nautique de 2.000 places. Le chef de mission contrôle du projet a assuré aux membres de la mission conjointe que les délais seront respectés. D'après les commentaires de Jean-François Louis, les travaux qui ont débuté en mars 2013 s'achèveront en mars 2015. Les infrastructures seront testées avant leur livraison en mai 2015. « Je vous garantis que les délais seront respectés puisque tout ce qui a été prévu en terme de planning et de réalisations pour l'instant est largement respecté. Nous sommes dans les temps depuis le départ », a-t-il assuré. Théoriquement, les 11e Jeux africains se dérouleront à Brazzaville en juillet 2015. Le mois de juillet a été retenu parce qu'il coïncide avec le lancement des premiers Jeux africains en 1965 à Brazzaville.

La visite des chantiers effectuée ce 21 novembre par les délégués leur a permis d'apprécier l'engagement pris par le Congo dans l'optique de réunir la jeunesse africaine. Ils ont fait quelques suggestions au gouvernement pour que les ouvrages répondent aux normes internationales. « Nous avons eu l'occasion de montrer le niveau de réalisation de cette préparation infrastructurelle qui nous permet aujourd'hui, au vu des réactions que nous avons pu observer de la part de nos hôtes, de nous convaincre de ce que les

choses sont en train d'être acceptées au plan africain », a commenté le ministre des Sports. Et ce dernier d'ajouter : « Nous avons le devoir de rentrer dans les délais aussi bien au complexe sportif de Kintélé que dans les différentes infrastructures au sein de la ville de Brazzaville. Nous sommes aujourd'hui rassurés par les engagements pris par les différents opérateurs. Reste que le gouvernement puisse créer toutes les conditions pour que ceux-ci puissent aller plus loin et que les délais soient respectés. »

6.000 ouvriers prêts à relever le défi

6.000 ouvriers travaillent sur ce site de Kintélé avec une consommation de 1.000 tonnes de ciment par semaine, pour livrer les ouvrages dans les délais. Au complexe sportif de Kintélé, les travaux avancent à pas de géants. Les gradins du stade sont déjà visibles. Dans la zone B, les ouvriers qui ont fini le deuxième niveau attaquent le dernier niveau. Dans les trois autres zones, ils ont achevé le premier niveau. Ce stade, a expliqué le chef de mission contrôle, comprend 1.800 places d'honneur, 100 places présidentielles et une cabine de presse capable d'accueillir 100 journalistes. Il possède une aire de jeu pour le football et une piste d'athlétisme. La pelouse du prochain stade sera en gazon naturel. À l'extérieur sera érigée une tour flambeau de 39m de hauteur. Les travaux du palais des sports où doivent se jouer tous les sports en salle, notamment le handball, le basket-ball, le volley-ball, avancent au même rythme que le stade. Il accueillera 10.000 places dont 160 places d'honneur, un terrain principal et deux autres terrains pour les sports de combat.

Construction du complexe nautique : un gain de 21 jours par rapport aux délais prévus

Le complexe nautique inclut quant à lui, un bassin olympique de 2.000 places ainsi qu'un bassin de plongeon olympique et un autre d'échauffement. À l'extérieur, il y aura deux terrains de football en synthétique plus une piste d'athlétisme qui servira pour l'échauffement des athlètes.

Le complexe nautique aura 33 places VIP et deux salons d'honneur. Le chef de mission contrôle a affirmé que les ouvriers avaient gagné 21 jours d'avance sur les délais prévus. Outre ces infrastructures sportives, un hôtel 4 étoiles, d'une capacité de 100 lits comprenant une salle de conférence de 200 places, est également en construction, un centre administratif puis un centre destiné à recevoir les médias. Un restaurant de 250 places capable de servir 1.300 repas et une cafétéria sont aussi prévus. Puis, plus proche du complexe, seront construits des bâtiments d'expositions commerciales destinés aux annonceurs. À quelques kilomètres de ce site, notamment dans le domaine réservé pour l'université, douze bâtiments se construisent comprenant 300 chambres à deux lits chacun, soit 7.200 lits pour le village des jeux. Répondant à l'une des préoccupations des experts, Oscar Otoka a indiqué que l'accès à ce site se fera soit par voie fluviale soit par route. Une troisième sortie nord est en projet pour décongestionner les deux autres qui existent déjà.

Signalons toutefois que le constat est amer au gymnase de Ouénzé et au stade d'Ornano, où les travaux lambinent. Au stade Alphonse-Massamba-Débat, berceau des premiers jeux, ne sera pas en marge. La réhabilitation de cette infrastructure de 17.000 places concerne l'éclairage, l'aire de jeu, la sonorisation. Sur ce site, sera érigée une stèle du cinquantenaire des jeux.

James Golden Eloué

BRIN D'HISTOIRE

La presse écrite au Congo

Dans la foulée de sa création, le Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral se dote d'un organe d'information dénommé Le Soleil, astre, symbole du logo du parti de Bernard Kolélas et, plus tard, du Conseil national des républicains du pasteur Ntumi. Mi-soleil pour le premier, plein soleil pour le second. Là aussi, tout un symbole. Comprenne qui pourra.

Le premier numéro du journal Le Soleil paraît le 13 janvier 1991, un mois quasiment avant le début de la Conférence nationale souveraine (25 février de la même année). Jean-Claude Bongolo, professeur de philosophie reconverti dans le journalisme, en est le directeur de la publication et non directeur de publication, comme on le lit de nos jours.

La Conférence nationale a vu débouler de nombreux journalistes, dont certains, peu en vérité, ont pu s'affirmer dans la profession. Les problèmes que connaît la presse écrite congolaise, notamment, sont en grande partie dus à cette entrée massive

de gens peu outillés. Il s'ensuit donc, depuis plus d'une vingtaine d'années, de multiples entorses au plan éthique et déontologique, voire au niveau de l'écriture. Sous certains cieus, de nombreux titres, sur décision politique ou de justice, auraient déjà fermé boutique. C'est bien de cela qu'il s'agit, vendre du papier à tout prix et à tous les coups.

Tous les coups semblent alors permis, avec des titres racoleurs, sans rapport avec le contenu. Ce n'est donc pas sans raison qu'un habitué des attaques infondées affirme : « Pour ces journalistes approximatifs, la liberté de mentir, d'inventer, de faire passer pour vrai ce qui est faux » est véritablement un fonds de commerce. Pour eux, la dépénalisation des délits de presse au Congo est pain bénit. Faisant fi des règles élémentaires, ils injurient, diffament sans le moindre état d'âme. Vérité, fous le camp ! Mensonges et affabulations, de la une à la dernière page. La grossièreté n'est pas le sceau de la critique. On peut être corrosif et intelligent, critique et subtil. Je le reconnais,

c'est, à l'évidence, un exercice délicat et difficile pour certains. À cause de leurs sorties de route répétées, ces moutons noirs de la profession clouent au pilori toute la presse écrite congolaise.

Il faut remettre de l'ordre, en commençant par un véritable toilettage de la loi sur la presse. À trop copier mécaniquement ce qui se fait ailleurs, on se retrouve piégé. Il faut acclimater certains concepts sans préjudice pour leur esprit. Avec cette loi, au nom de la liberté de la presse, tout le monde peut créer un journal. C'est laxiste, véritablement. Il y a vingt ans, dans l'euphorie de la liberté de parole retrouvée, tous ceux qui le voulaient pouvaient créer un journal. Vingt ans après, d'autres normes doivent être édictées. Par exemple, être un professionnel reconnu avec quelques années d'expérience. Une telle stipulation pourrait servir de filtre à l'entrée dans la profession, un gatekeeper, en quelque sorte. Il faudra, dans le même esprit, renforcer par une loi l'Observatoire congolais des médias, qui pourrait plus efficacement jouer

le rôle de contrôleur de la profession. Jusqu'à présent, ses avis ne sont que consultatifs et non péremptifs et non contraignants. C'est toute la profession qui gagnerait ainsi de l'assainissement de son milieu. Dans d'autres pays existent des observatoires de la déontologie de l'information.

Dans cette gangue de médiocrité, quelques titres surnagent. Heureusement. Mais il en faut certainement plus pour redorer le blason terni du journalisme au Congo, qui a le malheur de concentrer tous les maux : absence de moyens (matériels, financiers et humains), inexistence des aides publiques à la presse, faiblesse des tirages, misère de ceux qui font office de journalistes. Au surplus, les pouvoirs publics traînent le pas dans l'institutionnalisation des aides de l'État à la presse. Pendant ce temps, dans ce sens, la presse attend toujours ce projet ou cette proposition de loi qui tarde à venir. Il est peut-être temps que quelqu'un y pense.

Mfumu